

CHAPITRE III.-

MAYOTTE

ETABLISSEMENT FRANCAIS

mes avec le gouvernement de Mayotte, il est entièrement dévoué aux Anglais et suit, en cela, les conseils de son entourage qui est loin d'éprouver de la sympathie pour la France. On dit qu'en 1867 des agents zanzibariens lui proposèrent d'échanger son pavillon rouge et blanc contre celui de Zanzibar et de se placer sous la protection de Saïd-Medjid ; mais il préféra conserver sa complète indépendance.

Les Anglais ont paru un instant vouloir occuper Anjouan ; ils avaient établi à Pomoni, près de l'habitation de M. Sunley, des magasins de charbon pour l'approvisionnement de leurs navires de guerre, chargés de faire dans le canal de Mozambique, une lucrative croisière contre la traite des noirs d'Afrique, mais ils ont, depuis, enlevé leur matériel et l'ont transporté à la côte de Madagascar.

Deux pyramides en pierre balisent près de Pomoni, l'entrée d'un petit bassin situé au milieu des coraux et connu sous le nom de Mouillage des Anglais ; mais il serait imprudent à un navire à voiles de s'y engager. En outre, l'alignement donné par les pyramides conduit, à peu près au milieu de la passe, sur l'accore d'un banc venant de la droite, autrefois indiqué par une bouée que les Anglais ont retirée en évacuant leurs magasins.

L'île d'Anjouan a été très-fréquentée par les Européens dans le cours des trois derniers siècles. C'était le point de relâche des navires qui se rendaient dans l'Inde par le canal de Mozambique. Jusqu'à l'abolition de la traite, les négriers y venaient fréquemment, et y étaient fort bien reçus. On doit, du reste, rendre cette justice aux Anjouanais qu'ils ont été toujours hospitaliers pour les Européens, et qu'on n'a pas d'atrocités à leur reprocher comme aux Mohéliens, aux Mahoris et aux Comoriens. Aujourd'hui l'île n'est plus fréquentée que par les baleiniers américains, les navires de guerre anglais, quelques rares navires qui, en passant, y viennent prendre de l'eau et des vivres frais, et par ceux qui viennent charger les sucres et les cafés de M. Sunley et du sultan. Rien qu'en sucres, la production est aujourd'hui d'au moins 1,500 tonneaux et ne peut qu'augmenter. Pendant toute l'année, de petits boutres apportent à Mayotte des chèvres, des poules, des cocos et de l'huile ; ils remportent quelques marchandises européennes ; mais c'est là un commerce insignifiant. La principale importance des relations avec Anjouan est, pour Mayotte, le recrutement des travailleurs ; malheureusement les conditions imposées par le sultan et certaines considérations que j'exposerai plus loin, empêchent ce recrutement de rendre à notre colonie tous les services qu'on pourrait en attendre.

CHAPITRE III. - MAYOTTE :

Position.- Configuration du sol.- Montagne.-
Côtes.- Récifs.- Ilots.- Saisons.- Tempéra-
ture.- Pluies.- Vents.- Renseignements di-
vers.- Tableaux.-

Les remarquables travaux de MM. Guillain et Jehenne, les nombreuses notices publiées, et la notice statistique insérée récemment en tête du catalogue des produits des colonies françaises, ont laissé peu de choses à dire sur Mayotte. Il ne reste qu'à augmenter, autant que possible, la somme des renseignements que l'on possède sur cette colonie ; je ne reproduirai donc pas ici, les considérant comme acquises, la plupart des descriptions et des observations rapportées dans ces ouvrages.

Mayotte, la plus méridionale et la plus orientale des îles Comores, est située entre les parallèles 12°34' et 13°04' de latitude sud et les méridiens 42°43' et 43°03' de longitude orientale. Elle est éloignée de 12 lieues de l'île Nossibé et de la pointe Bavatoubé, point le plus rapproché de la côte Ouest de Madagascar, de 300 lieues de la Réunion, en contournant le cap d'Ambre, pointe nord de Madagascar, de 300 lieues des Seychelles, et de 100 lieues de l'établissement portugais d'Iboz, point le plus rapproché de la côte orientale d'Afrique. Elle s'étend du N.-N.-O. au S.-S.-E., sur une longueur de 9 lieues, avec une largeur variant de 1 à 5 lieues. Son massif est beaucoup moins élevé que celui des autres Comores. L'île est partagée, dans toute sa longueur, par une chaîne de montagnes élancées et nettement délimitées, se rejoignant par des arêtes vives qui forment la ligne de partage des eaux. Cette chaîne figure deux cirques ou croissants ouverts du côté de l'ouest ; le plus petit, celui du Sud, formé par les monts Outchoungui, Morne carré, Mavégani, Bénara, Morne rouge, est envahi, par la mer ; c'est la baie de Bouéni ; l'autre, beaucoup plus grand et plus élevé, est circonscrit par les monts : Morne rouge, Bénara, Mavégani, Qualey, Combani, M'Sapéré, Mouraniombé, et rempli par plusieurs grands plateaux cultivables, tels que Combani, Cani, Chingoni etc. Il correspond à la plus grande largeur de l'île.

Presque toutes les montagnes du Sud et du centre ont des formes géométriquement simples ; les principales sont, en partant du Sud : Outchoungui, en souahéli le cheveu (mont Valentin d'Horsburg), pain de sucre effilé dont le sommet est élevé de 640 mètres au-dessus du niveau de la mer ; ses pentes, presque perpendiculaires, ne sont garnies que de broussailles, mais le bas des versants est couvert de belles forêts ; le Morne

carré (300 mètres) dont le nom indique la forme ; le Morne Sa-
zileh (120 mètres) composé de deux cônes tronqués, superposés ;
Mavégani, en souahéli les épaules, grande montagne conique dont
le sommet se partage en deux petits pitons (648 et 660 mètres) ;
c'est le point culminant de l'île. Un sentier de mulet, condui-
sant de Bandéli à Miréréni, franchit la crête ondulée qui joint
Mavégani au Morne carré, et établit la première communication
entre le versant oriental et le premier cirque, appelé la baie
de Bouéni. Après Mavégani, en tournant à l'ouest, vient le Bé-
nara, grande montagne arrondie (600 mètres) qui se relie par
une succession de collines au Morne rouge, ainsi appelé à cau-
se de la couleur de son sol, mis à nu par de nombreux éboule-
ments. Ces trois dernières montagnes ont des sommets bien boi-
sés, surtout le Morne rouge qui fournit presque tous les bois
nécessaires au service du génie. Du côté du Nord, Mavégani est
séparée du Qualey par la grande vallée de Débeney qui se termi-
ne au col de Bandacouni et où passe la seule route carrossable
qui joigne les deux versants de l'île. De Bandacouni, un
sentier de mulet, franchissant une gorge entre Mavégani et le
Bénara relie la grande route à la baie de Bouéni. Puis vient
le Qualey (420 mètres) grande butte de relèvement de la chaîne
principale, couverte d'herbes et de quelques bouquets de bois ;
le Morne Combani (540 mètres), en souahéli, des makes, cône
régulier bien boisé jusqu'au sommet. Entre Combani et le M'Sa-
péré, dans la grande vallée de Passamenti, passe la route ou
plutôt le sentier de Combani ; il est impraticable pour les
voitures, mais on peut le suivre à cheval ; c'est le dernier
point de communication des versants Est et Ouest, et à peu près
le point central de l'île. A partir de Combani, la nature des
montagnes change ; au lieu de cônes plus ou moins réguliers,
ce sont des masses de mornes superposés ; d'abord le M'Sapéré
(580 mètres), aux arêtes vives et aux ondulations semblables à
des vagues ; son sommet est parfaitement boisé et donne nais-
sance à sept rivières. Le M'Sapéré tourne vers le N.-O. et se
relie par une succession de collines ondulées au Mouraniombé,
litt. La bosse du boeuf, dernière montagne de l'île dont les
points culminants sont élevés d'environ 650 m. ; ses forêts ont
été en grande partie détruites.

De cette chaîne principale descendent de nombreux con-
treforts qui donnent à la projection de Mayotte, sur la carte,
l'aspect d'une arête de poisson. Les extrémités de ces contre-
forts se sont échancrées sous l'action incessante des vagues
et forment aujourd'hui des caps escarpés ; pendant que le fond
des rentrants, envahi d'abord par les coraux, s'est rempli de
terres d'alluvion entraînées par les pluies, et par les riviè-
res ou les torrents de chacune des vallées plus ou moins pro-
fondes qui séparent les contreforts. Les palétuviers ont fait
une bordure protectrice à ces fragiles dépôts et ils ont pro-

gressé insensiblement vers le large, remplissant peu à peu les nombreuses baies plus ou moins propres au mouillage des navires. C'est sur ces terres d'alluvion, les plus malsaines mais aussi les plus fertiles de l'île, que se sont établis les villages et les habitations rurales.

De formation volcanique, Mayotte est entourée d'une ceinture de récifs couronnés de madrépores établis probablement sur le relèvement annulaire des couches, produit par l'émergence de l'île principale, et dont les passes figurent les déchirures. Les coraux se sont développés sur ces récifs jusqu'à affleurer le niveau ordinaire de la basse mer, point où s'arrête leur croissance verticale. Aux grandes marées des équinoxes, ils sont en grande partie découverts. Entre ces récifs, formant un gigantesque anneau autour de Mayotte, et l'île principale, s'étend une vaste nappe d'eau qui reste presque tranquille pendant qu'au dehors la mer brise avec fureur contre les récifs, et où sont disséminés une vingtaine d'îlots recouverts de laves et de scories issues de cratères aujourd'hui effondrés et disparus dans les bouleversements qu'a subis l'île avant de prendre sa forme actuelle. En outre de ces écueils visibles, cet immense bassin est rempli de bas-fonds au milieu desquels serpente un vaste chenal qui permet aux navires de circuler librement et de louvoyer le long des côtes orientales et occidentales et même de faire complètement le tour de l'île, en dedans des récifs, avec quelques précautions.

Presque tous les îlots se trouvent dans la partie orientale du bassin. Le plus considérable est Pamanzi, grand lozange de 13 kilomètres de tour, dont l'angle Est, forme l'accore extérieur de la ceinture de récifs, au côté oriental ; son angle opposé se relie par une jetée au rocher de Dzaoudzi, siège du gouvernement et des services publics, et résidence des fonctionnaires et de la garnison. Dzaoudzi est séparé de Mamoutzou ou de Choa, point le plus rapproché de la grande Terre par un bras de mer, large de 2,800 mètres. Les deux îlots les plus importants, lorsqu'on voudra sérieusement fortifier Mayotte, sont, au N.-O. M'Zambourou et au S.E. Bandéli, qui commandent les deux principales passes. Je citerai aussi Bouzi, l'îlot aux chèvres, placé sur la route entre Bandéli et Dzaoudzi. Moins grands que Pamanzi, mais beaucoup plus grands que Dzaoudzi, ces trois îlots sont à peu près d'égale surface ; M'Zambourou seul renferme un maigre filet d'eau douce, tous les autres en sont absolument dépourvus.

A Mayotte, comme dans les autres Comores, l'année se partage en deux saisons, la saison sèche et l'hivernage ; je ne reviendrai donc pas ici sur les renseignements généraux que j'ai donnés à ce sujet.

Sous le rapport de la température et des pluies Mayotte peut être divisée, de l'Ouest à l'Est, en trois zones :

- 1° le versant occidental de la Grande-Terre ;
- 2° Le versant oriental ;
- 3° En avançant toujours vers l'Est, les îlots Dzaoudzi et Pamanzi.

La température est à peu près égale pour toutes les parties de la Grande-Terre, pourtant la première zone est plus fraîche que la seconde ; la moyenne annuelle pour toute la Grande-Terre est 26° avec minimum de 17° pendant la saison sèche et maximum de 34° pendant l'hivernage ; les écarts nyctéméraux sont de 6° à 10°. Il n'en est pas de même sur l'îlot Dzaoudzi ; jamais le thermomètre n'y descend au-dessous de 23°, encore est-ce rare ; il y monte quelquefois jusqu'à 34° ; les écarts nyctéméraux n'y sont que de 1°,5 à 2°, très-rarement de 3° à 4° ; aussi le sommeil y est-il peu réparateur.

Il ne m'a pas été possible de faire des observations suivies à la Grande-Terre, mais M. le docteur Monestier qui y a fait, pendant de longues années, de nombreuses observations, a trouvé que la moyenne annuelle était 25° ; M. Le docteur Grenet la fixe à 25°,5 ; en prenant une moyenne, on aurait 25°,8 environ, pour la température de l'île Mayotte, tandis que celle du plateau est 27°4. On voit que, sous le rapport de la température, le séjour de Mayotte est beaucoup moins débilitant que celui de Dzaoudzi.

C'est surtout pour la quantité de pluie tombée que la différence des trois zones est sensible. Au versant occidental la quantité de pluie qui tombe du 1er janvier au 31 décembre varie, suivant les années, de 2m,80 à 3m. au pluviomètre ; au versant oriental elle est de 2m. à 2m,50 ; tandis que sur l'îlot Dzaoudzi elle n'est que de 1m à 1m,50. Et pourtant ces trois zones sont comprises dans une largeur d'environ 20 kilomètres.

Les nuages descendent très rarement au-dessous des hauts sommets ; leur hauteur minima est 500 m environ. Un léger brouillard couvre souvent, le soir et le matin, les marais du littoral et l'embouchure des vallées ; il ne s'élève pas visiblement au-dessus de 15m à 20 m, et disparaît au lever du soleil ; on n'en voit jamais dans l'intérieur. L'humidité générale est considérable, même pendant la saison sèche ; elle s'explique, d'ailleurs, en toute saison, par l'immense étendue de coraux et de littoral qui reste découverte à chaque marée basse et forme une surface d'évaporation considérable. Les toits de Dzaoudzi sont continuellement couverts d'efflorescences salines. Pendant l'hivernage, les orages sont très-fréquents ; chaque année la foudre tombe sur quelque point de la Grande-Terre ; en 1864, elle est tombée sur une maison à Dzaoudzi ; on a remarqué quelques trombes autour de Mayotte. Les vents ont une régularité premar-

quable pendant la saison sèche ; ils sont entre-coupés, pendant l'hivernage, de calmes fort pénibles qui durent quelquefois de dix à quinze jours.

D'après M. Jehenne, l'heure de la pleine mer dans les syzygies est 4h30m, au lieu de 5h45m, comme l'avait indiqué Horsburgh pour l'établissement du port. La différence du niveau entre la haute et la basse mer dans les syzygies ordinaires est 3m,62 ; dans les quadratures elle n'est que de 2m,54 ; dans les marées d'équinoxe elle est de 4m,11.

Tous les cyclones ou coups-de-vent que j'ai cités aux renseignements généraux ont été ressentis à Mayotte, excepté celui de 1836. Depuis cinquante ans, il ne paraît pas y avoir eu d'autre tremblement de terre que celui de 1829, qui fut accompagné d'un cyclone, et pendant lequel une partie de la montagne du Qualey s'est effondrée.

La déclinaison de l'aiguille aimantée qui était de 17°36' N.-O. en 1798, a été trouvée par M. Jehenne, en 1841, de 11°,40' N.-O. ; elle a donc diminué de 6° en 43 ans.

OBSERVATIONS FAITES A DZACUDZI PENDANT
L'ANNEE 1867

Thermomètre
(centigrade à mercure)

Mois	Moyenne diurne	Moyenne nocturne	Maximum observé	Minimum observé	Moyenne générale
Janvier	28,9	27,4	30,6	26	28,2
Février	29,1	27,7	31	26,1	28,4
Mars	29,6	27,8	31	26	28,7
Avril	29,8	27,9	31,2	26,4	28,8
Mai	28,6	26,5	30	25	27,5
Juin	27,7	25,3	28	24,7	26,5
Juillet	26,6	24	27,4	23	25,3
Août	26,9	24,2	27,9	23,7	25,4
Septembre	28,6	25	29,2	24	26,8
Octobre	28,3	26,2	30	25	27,3
Novembre	29,4	27	30,1	26	28,2
Décembre	29,5	27,1	33	26	28,3

Moyenne de l'année 1867 : 27°4.

BAROMETRE (Anéroïde de Secrétan)

Mois	Maximum observé	Minimum observé	Moyenne des observations	Moyenne des oscillations diurnes	Moyenne annuelle
!Janvier	765	758,8	761,3	1,5	762,6
!Février	765	758	761,9	1,8	
!Mars	764,8	757	761,9	1,3	
!Avril	765,8	760	762,6	1,9	
!Mai	767	762	764,8	1,8	
!Juin	769	763	767,1	1,6	
!Juillet	769	764	766,2	1,3	
!Août	770	765	767,2	1,6	
!Septembre	769	763	765,5	1,7	
!Octobre	766	763	764,3	1,2	
!Novembre	768,1	764	765,7	1,5	
!Décembre	765	761	763,1	1,7	

PLUVIOMETRE (Quantités en millimètres)

! Mois	! Nbre de jours de pluie	! Quantités tombées de jour	! Quantités tombées de nuit	! TOTAL	! Classement des mois
!Janvier	19	270	60	330	! janvier
!Février	18	200	50	250	! Février
!Mars	11	120	80	200	! Mars
!Avril	7	30	5	35	! Novembre
!Mai	3	10	1	11	! Décembre
!Juin	1	5	1	6	! Avril
!Juillet	1	3	1	4	! Septembre
!Août	1	2	2	4	! Octobre
!Septembre	3	30	3	33	! Mai
!Octobre	4	20	2	22	! Juin
!Novembre	8	60	40	100	! Juillet
!Décembre	10	40	40	80	! Août

Total de la pluie tombée à Dzaoudzi pendant l'année 1867 : 1m,075.-

HYGROMETRE. (En centigrades de l'hygromètre à cheveu).

Janvier.....	84	Juillet	77
Février	85	Août	76
Mars	86	Septembre	79
Avril	86	Octobre	80
Mai	80	Novembre	82
Juin	77	Décembre	83

DIRECTION DES VENTS (Moyenne)

Janvier	N.	Juillet	S., SSE
Février	N.	Août	SSE., NNO
Mars	N.	Septembre	S., SSE
Avril	SSE., S	Octobre	S., ENE
Mai	SSE., S	Novembre	N
Juin	S	Décembre	N.

II.-

Premiers habitants.- Arrivée des Chiraziens.- Etat de l'île.- Mohamed-ben-Hassani, premier sultan et ses successeurs.- Haïssa.- Chingoni devient capitale de Mayotte.- Invasions malgaches.- Dzaoudzi.- Combat naval dans les eaux de Mayotte entre les Français et les Anglais.- Le sultan Amadi.- Boina-Combo.- Arrivée d'Andrian-Souli.- Expulsion de Boina-Combo.- Occupation mohélienne.- Occupation anjouanaise.- Andrian-Souli s'empare du pouvoir.- Lutte avec Andrian-Navi.- Emigration des Mahoris.- Visite de MM. Jehenne et Passot.- Cession de Mayotte à la France.- Généalogie des sultans de Mayotte.- Liste chronologique.- Prise de possession.- Etat du pays.- But de cette acquisition.- Résultat.-

Mayotte, Mayotta d'après William Johnes, Aliola d'après Flacourt, Ayotta suivant quelques manuscrits et, avec l'article, M'ayota, est connue depuis la fin du XVII^e siècle sous le nom qu'elle porte aujourd'hui. A une époque très-réculée qu'il serait téméraire de préciser, elle fut peuplée par des noirs venus de côte d'Afrique. De quel point de la côte venaient ces noirs ? Quel était leur degré de civilisation ? Il est impossible de le dire. On ne trouve, dans l'île, aucune de ces armes ni aucun de ces instruments de pierre, dont l'examen pourrait

fournir de précieux renseignements. Les seuls indices de leur origine africaine sont : 1° le nom de M'Chambara ou M'Zambara, donné par eux au Nord de l'île, qui est le nom d'une peuplade considérable de la côte de Mozambique ; 2° le sang éthiopique manifeste chez les Antalotes produits par le croisement des Sémites avec ces premiers habitants ; 3° le nom de Mahoris, Maouris, Maurès, que portent ces Antalotes, comme les Arabes croisés de la côte d'Afrique ; 4° enfin les traditions recueillies par les auteurs arabes, d'après lesquelles des émigrations de Zendjes et de Comr, peuples habitants la côte orientale d'Afrique, auraient formé la population des îles du canal de Mozambique.

Angazidja, Anjouan et Mohéli furent habitées par des Arabes longtemps avant Mayotte. Ce n'est que vers le Ve siècle de l'hégire, à la suite d'événements incertains, probablement la conquête d'Angazidja par les sultans Kiloua, que quelques Arabes vinrent se fixer au Nord de Mayotte, au point appelé M'Chambara dont ils firent M'Zambourou. "Vers l'an 600 de l'hégire, dit un manuscrit, les îles d'Anjouan et de Mayotte ne formaient qu'un état. Il n'y avait pas de roi ; des chefs commandaient dans divers quartiers ; un chef avait le commandement des autres à Mayotte ; il habitait à M'Zambourou." L'arrivée des Portugais à la grande Comore vers 1505, occasionna une nouvelle émigration qui vint grossir la population. Elle fut augmentée, à la même époque, par l'arrivée d'une troupe nombreuse de Sakalaves commandés par Diva Mamé, un des chefs du Bouéni, venant de Katola (probablement le Taulang ou l'Itolle dont parle Flacourt), village de la baie de Bouéni, à la côte occidentale de Madagascar. Les Sakalaves s'établirent sur les bords d'une grande baie au Sud-Ouest de Mayotte et lui donnèrent, en souvenir de leur patrie, le nom de Bouéni qu'elle porte encore aujourd'hui. Ils y fondèrent un village qu'ils appelèrent Koïlé. Ce noyau grossit avec le temps et au moment de la conquête de Mayotte par Mohamed-ben-Haïssa, l'île était divisée entre les Arabes, établis au Nord et au centre, dans les villes de M'Zambourou, Chingoni et Sada, et les Sakalaves établis au Sud, de Koïlé à Sazileh. Quant aux premiers noirs originaires de la côte d'Afrique, des croisements avec les Arabes ou avec les Malgaches avaient profondément modifié leur type et leur caractère, et ils étaient devenus, pour la plupart, des Antalotes.

Vers l'année 1530, Mohamed-ben-Hassani, déjà souverain d'Anjouan, vint à Mayotte ; il épousa Djombé Aminah, fille de Ouazire-Massilaha chef de M'Zambourou, et par cette alliance, parvint à se faire proclamer sultan de Mayotte. Après un séjour de 7 ans à M'Zambourou, Mohamed retourna à Anjouan où il mourut au bout de peu d'années. Son fils Haïssa lui succéda.

Né à Mayotte, il la préféra comme résidence à Anjouan et c'est dans cette île qu'il passa la plus grande partie de son long règne. La tradition lui attribue un règne de 70 ans qui me paraît fort exagéré et je crois que c'est à sa vie, et non à son règne, qu'il faut attribuer cette durée de 70 ans. Un des premiers soins d'Haïssa fut de transporter la capitale à Chingoni, ville située sur une éminence de la côte occidentale, à peu près au milieu de la longueur de l'île. Il y bâtit la mosquée qui subsiste encore aujourd'hui, quoiqu'en très-mauvais état. Les murs très-épais sont en chaux et corail, et la couverture en feuilles de cocotiers. Deux rangées de lourds piliers partagent l'intérieur en trois petites nefs. De chaque côté de la niche du choeur on voit deux versets du Coran inscrits en lettres arabes sur des plaques de terre cuite, couvertes d'un vernis de couleur verte. Une autre inscription, également en pur arabe, indique que la mosquée a été bâtie l'an 944 de l'hégire (1566).

Ce monument est lourd et massif, avec des ouvertures en ogive écrasée. Devant la porte, à droite de l'escalier, on voit le tombeau d'Haïssa, petite construction rectangulaire en ciment avec socle, corniche et couverture, ornée, sur les côtés, d'applications de porcelaine à fleurs bleues, dont il reste quelques fragments. L'intérieur du mausolée, haut d'environ 1m,50 est vide et éclairé par des trèfles. À côté se trouvent plusieurs tombeaux de sultans et de sultanes, entre autre celui de Magoina Aminah, fille d'Haïssa ; ces sépultures, élevées dans le même style, entouraient la mosquée; elles sont complètement ruinées, ainsi d'ailleurs que la ville de Chingoni ; il ne reste que quelques pans du mur d'enceinte et une quarantaine de baraques. Mais ce lieu est encore en grande vénération parmi les Arabes ; et ce n'est pas en démolissant, comme l'a fait un colon, il y a plusieurs années, les murs de cette mosquée pour faire de la chaux avec le corail, que nous gagnerons les sympathies de la population.

Le règne d'Haïssa fut une époque de prospérité pour Mayotte. Les Chiraziens qui s'établirent dans l'île avec Mohamed et Haïssa, et ceux qui y vinrent, peu après, des établissements d'Afrique, étaient bien supérieurs aux Musulmans déjà établis dans les Comores. Aussi les rares constructions de ce temps, qui ont échappé aux ravages des Malgaches, portent elles un cachet de civilisation qui ne se retrouve plus dans les siècles suivants.

Haïssa mourut à Mayotte, vers 1590, sans enfants mâles. A sa mort Mayotte se détacha d'Anjouan ; les Mahoris refusèrent de reconnaître la souveraineté de la sultane Moïna-Alachora, veuve d'Haïssa à Anjouan, et élurent pour sultane Magoina-Aminah, fille d'Haïssa et née à Mayotte. Une guerre s'ensuivit avec Anjouan sans résultat décisif. Elle dura quatre ans jusqu'au moment où Mogné-Fané, un des chefs Anjouanais, fut proclamé sultan à M'Samoudou. Peu après, Magoina-

Aminah épousa un Arabe de Patta, appelé Boina-Foumo, descendant des anciens Chiraziens émigrés à la côte d'Afrique. Magoïna-Aminah mourut peu après ce mariage, laissant un fils en bas âge appelé Ali ; Boina-Foumo fut proclamé sultan.

Vers cette époque, une flotte hollandaise commandée par Van Caerden passa à Mayotte.

"Le 8 de juin 1607, dit la relation, nous mouillâmes l'ancre à la rade de Mayotte, l'une des îles Comores. C'est une belle isle, fertile en divers fruits, abondante en boeufs, en vaches, en boucs et en diverses autres choses, de sorte qu'on y trouve assez de raffraîchissements. Les habitants sont nus hormis que les hommes couvrent leurs parties naturelles, et les femmes ont une peau velue de deux emfans de long, qui leur pend dessus, depuis la ceinture où elle est attachée. Elles ont aussi un petit mouchoir carré sur le sein, et, du reste, elles sont nues comme les hommes.

"Le 15 juillet, nous prîmes congé du roi de l'isle et remîmes à la voile. Depuis le 8 juin que nous y avions mouillé jusqu'à ce jour là, on avait troqué et mené à bord des sept navires et du yacht, 266 boeufs et 276 boucs, outre les poules qui furent consommées dans les chambres des capitaines, sans compter une quantité extraordinaire de fruits."

On voit qu'à cette époque Mayotte était déjà fort riche en boeufs et en provisions de toutes sortes. Le tableau, présenté par ce récit, de la population Mahorie, indique que les Hollandais avaient mouillé au Sud de l'île près d'un village nègre ou malgache, et qu'en présence d'une flotte aussi respectable, les Arabes s'étaient cachés.

A la mort de Foumo, vers 1620, son fils Ali lui succéda ; il régna dit-on, 20 ans et eut pour successeur son fils Omar qui régna 40 ans (1640 à 1680). Omar eut de ses femmes deux fils, Ali et Aboubeker, et trois filles, Djombé-Alimah, Moïna-Roukia et Manadar. Ces cinq enfants formèrent cinq branches qui ne cessèrent de s'arracher le pouvoir et entretenirent des guerres civiles continuelles, depuis la mort d'Omar jusqu'à l'occupation française. Ali, l'aîné des fils d'Omar, lui succéda ; il régna environ 20 ans et, bien qu'il eut des fils, il fut remplacé sur le trône par son frère Aboubeker qui régna pendant 27 ans environ (1700 à 1727). Aboubeker fut détrôné par un nommé Salim, arabe descendant des Chiraziens établis à Mayotte, qui avait épousé Aminah, fille de Djombé-Alimah, le second des enfants du sultan Omar. Salim Ier régna environ 25 ans et fut remplacé sur le trône par son fils Boina-Combo, qui, malgré les ravages des Malgaches, l'occupa près de 40 ans. Pendant son règne, un Arabe de Zanzibar, Saleh-ben-Mohamed, s'était établi à Mayotte et s'y était fait un parti puissant par son mariage avec une petite fille de Manahétou ;

soeur d'Alimah qui avait épousé Salim Ier, et arrière petite-fille du sultan Omar. Il fut proclamé sultan à la mort de Boïna-Combo vers 1790.

Mayotte était en proie, depuis plusieurs années, aux ravages des Sakalaves, des Betsimitsaracs, des Antankares et des Bétanimènes, qui venaient fréquemment envahir les Comores, en traversant le canal de Mozambique dans de grandes pirogues. M. Ep. Colin a raconté (Annales des voyages, tome 13, Malte-Brun) comment se faisaient ces expéditions. "Vers le mois d'octobre, les chefs des différents villages de la côte orientale de Madagascar, à commencer par Tamatave, envoient des pirogues armées chacune de 30 à 36 hommes, et dont le nombre est proportionné à la puissance de ces chefs. Ils remontent ainsi la côte, et pendant ce trajet, les pirogues des villages devant lesquels ils passent se joignent à eux. Ces Madécasses s'arrêtent ordinairement dans la baie de Vohémar, et se réunissent à leur tour à un grand nombre de pirogues expédiées des contrées qui avoisinent cette baie. Ils partent ensemble et continuent de suivre les sinuosités des côtes, en se renforçant toujours d'un grand nombre d'embarcations, et arrivent enfin à l'île de Nossibé. Ce lieu est le rendez-vous général de toutes les pirogues ; et celles qui, en petit nombre, sont expédiées de la côte occidentale de Madagascar, y sont rattrapées lorsque celles de la côte opposée de l'île y arrivent. Cette réunion de forces consiste quelquefois en 400 ou 500 pirogues, qui portent 15,000 à 18,000 hommes. Les Madécasses partent de ce point sous le commandement des principaux chefs, et se dirigent vers le soleil couchant. On doit penser que ces insulaires naviguant sans compas, et ignorant les moyens de connaître en mer leur position, doivent quelquefois manquer ces îles. Cela leur est notamment arrivé en 1808, où ils n'eurent point connaissance de l'archipel des Comores, et abordèrent à la côte d'Afrique, dans les environs d'Oyle ; mais ils n'en exercèrent pas moins sur ce pays les actes de violence qu'ils se proposaient d'exécuter à Anjouan et à Mayotte. Ils brûlèrent même un navire français qui s'y trouvait après avoir massacré tous ceux qui le montaient, et pillé les objets qui étaient à leur convenance.

"J'ai vu, dit le capitaine Tomlinson (1809), une de leurs pirogues ; elle avait environ 45 pieds de long, sur 10 à 12 de large. La construction en était ingénieuse et fort semblable à celle des barques employées à la pêche de la baleine, et les différentes pièces étaient jointes ensemble par des chevilles de bois. Ce peuple fait, tous les cinq ans, une expédition composée d'au moins 100 pirogues qui contiennent chacune de 15 à 35 hommes armés de mousquets... Ils arrivent à la fin de la mousson de S.O. construisent des huttes autour des bourgades murées de l'île, et comme ils ne tentent

"jamais le passage qu'avec un temps favorable, ils les bloquent ainsi jusqu'à la fin de la mousson de N.-E., ce qui fait "un espace de huit mois." (Univers, Iles d'Afrique).

C'est ainsi, en effet, que les choses se passaient. A l'arrivée des Malgaches, les Comoriens épouvantés se barricadaient dans leurs villes murées ou se cachaient dans les forêts, laissant leurs bestiaux et leurs récoltes à la merci des Malgaches. Ceux-ci tentaient rarement l'assaut des villes; ils se contentaient de les bloquer, enlevaient tous les habitants dont ils pouvaient s'emparer, et attendaient patiemment la maturité du riz et des autres récoltes plantées par les Comoriens à la fin des brises de S.-O.; puis ils partaient après avoir incendié les villages, emportant tout ce que pouvaient contenir leurs pirogues et emmenant en esclavage les Comoriens qu'ils avaient pris. Ils étaient souvent accompagnés dans ces expéditions par des négriers de l'île de France ou de la Réunion, qui guidaient la flotille vers les Comores et partageaient les produits de la campagne.

Mayotte et Anjouan souffrirent beaucoup de l'expédition que furent, en 1790, les Sakalaves et les Betsimitsaracs. Plusieurs villes furent emportées d'assaut et ruinées de fond en comble; Chingoni, la capitale de Mayotte, fut de ce nombre. Aussi le premier soin du nouveau sultan Salim II fut-il de chercher, pour sa résidence, un point plus facile à défendre que la grande île, ouverte à toutes les invasions. Il trouva ce point à Dzaoudzi, petit rocher isolé au milieu de la rade, entre Mayotte et l'îlot Pamanzi auquel il se liait par un banc étroit, recouvert à la marée montante. Déjà la crainte des Malgaches avait amené sur ce rocher une foule d'habitants. Salim entoura Dzaoudzi d'une bonne muraille flanquée de tours et, grâce aux fortifications naturelles, en fit un poste inexpugnable pour des assiégeants dépourvus d'artillerie. L'eau manquait mais on y creusa des puits qui en fournirent un peu.

La tradition rapporte qu'un jour le sultan Salim II, revenant de Chingoni et étant sur le point de s'embarquer pour gagner Dzaoudzi, perdit, sur le rivage, son anneau d'or. On le chercha longtemps, mais en vain; et le sultan, obligé de s'embarquer, laissa un de ses domestiques pour chercher l'anneau. Les recherches furent inutiles et le sultan irrité le condamna à demeurer dans cet endroit jusqu'à ce qu'il eût retrouvé l'anneau. Au bout de quelque temps, il lui permit de faire venir auprès de lui sa femme et ses enfants; ce fut le noyau du bourg de M'Sapéré, aujourd'hui le point le plus peuplé et le plus commerçant de l'île.

Après la mort de Salim (vers 1807), son fils Souhali lui succéda, malgré les habitants de la Grande-Terre, et les nombreux descendants d'Omar qui cherchaient à s'emparer du pouvoir. Souhali avait pour lui les Dzaoudziens et l'emporta sur ses rivaux. "Mais, dit un manuscrit, après quelques an-

"nées de règne, on s'aperçut qu'il avait tous les vices possi-
"bles ; il pillait les villages, enlevait les boeufs et les ca-
"bris qu'il rencontrait, s'emparait des récoltes et maltraitait
"les pauvres. Il vendait la justice, c'est-à-dire que, pour être
"nommé cadi, il fallait lui donner une somme considérable."Bref,
il surmena tellement son peuple qu'au bout de dix ans de règne,
un certain Mahona-Amadi, parent éloigné de l'ancien sultan
Boina-Combo Ier, qu'il avait fait son ministre, l'assassina et prit
sa place (1817).

Mayotte fut témoin, pendant le règne de Souhali, d'un
des plus brillants combats que la marine française ait livré
aux Anglais dans la mer des Indes. Parti de Saint-Malo avec la
seule frégate la Bellone, le capitaine de vaisseau Duperré, par
la capture de la corvette Victor et de la frégate Minerva,
était parvenu à se former une division avec laquelle il croi-
sait dans le canal de Mozambique.

"Le 3 juillet 1810, à la pointe du jour et à la vue
"de l'île de Mayotte, trois voiles furent aperçues et chas-
"sées aussitôt. Je les reconnus promptement pour trois vais-
"seaux de la Compagnie ; ils fuyaient aux amures opposées, à
"huit milles environ dans le vent. Un grand avantage de mar-
"che promettait à la Bellone les chances de les engager vers
"le milieu du jour ; mais elle fut contrariée par la grande
"variété et l'inégalité des brises, qui toutes furent favo-
"rables à la Minerve et lui permirent de les joindre à por-
"tée de canon à trois heures. Aussitôt mon signal d'attaquer,
cette frégate prolongea noblement leur ligne au vent, les com-
"battit à portée de pistolet, en les doublant par la tête pour
"les faire plier, les replongea sous le vent, et vint couper
"le serre-file et le combattre de nouveau. Cette manœuvre bril-
"lante allait être couronnée de succès, lorsque la frégate per-
"dit à la fois son grand mât de hune et son mât de perroquet
"de fougue.

"J'avais alors heureusement gagné les eaux de l'ennemi,
"et je portais dessus sous toutes voiles. Le succès inattendu
"qu'il venait d'obtenir parut l'encourager ; il rétablit son
"ordre. Je fis le signal que j'allais engager une affaire dé-
"cisive. A cinq heures et demie, je prolongeai sous le vent
"sa ligne serrée, beaupré sur poupe ; je vins prendre poste
"par le travers du vaisseau du centre, portant la marque du
"commandant, en position de diriger pareillement mon feu sur
"tous trois, et, à six heures, j'engageai à petite portée de
"pistolet.

"Le feu de l'ennemi fut d'abord bien servi ; sa mous-
"queterie était vive. A sept heures, le vaisseau de la tête se
"laissa culer pour prendre le travers de son serre-file et par
"conséquent son abri ; celui-ci, exposé par cette manoeuvre à
"presque tout mon feu, s'empessa de me hêler qu'il amenait.

"Je voulus de suite en prendre possession; je fis mettre un canot à la mer, mais il coula. Pendant ce mouvement, le vaisseau de tête laissait arriver pour me passer à poupe; je le suivis et le retrouvai sur l'autre bord, à portée de pistolet; je l'engageai sérieusement, et, à la deuxième volée, il amena et éteignit tous ses feux. Son mouvement d'arrivée l'avait entraîné sous le vent très près de la Minerve et du Victor; je crus devoir le laisser à ces bâtiments et serrer le vent aussitôt pour aller amener le premier amené et réduire le dernier. Je ne tardais pas à le rejoindre, et à la deuxième volée, ses feux tombèrent. J'envoyai prendre possession de suite de ces deux bâtiments et me dirigeai vers la Minerve. Je la ralliai à dix heures, mais mon étonnement fut des plus grands de la trouver seule. Le capitaine me rendit compte que le bâtiment que j'avais abandonné, amené près d'elle, profitant de la grande obscurité de la nuit, et surtout de la sécurité qui lui donnait son pavillon amené, avait, contra les lois de l'honneur et de la guerre, fui de dessous sa volée. Il fallut s'occuper de l'amarinage des deux autres. Ces vaisseaux, nommés le Ceylon et le Windam, venaient du Cap et allaient à Mandras; ils étaient armés de trente canons et avaient à bord chacun quatre cents hommes de troupes composant le 24^e régiment d'infanterie; officier général, colonel, drapeaux, tout était à bord, ce qui explique leur vigoureuse résistance. L'indigne fuyard se nomme l'Astell; c'était le vaisseau le plus fort d'Anjouan" (3 juillet 1810). Rapport du commandant Duperré. Précis Historique de la marine française. Chassériau).

Amadi avait épousé une femme Sakalava, parente de Tsi-Lévalou., fils de Tsi-Maloum, un des principaux chefs du Boéni, plus connu sous le nom d'Andrian-Souli. Pendant tout son règne, Amadi eut à lutter contre les fils de l'ancien sultan Souhali : Mohamed, Saïd et Sultani, et contre un autre descendant d'Omar, Mohamed Mamananga. Les malheureux Mahoris étaient en proie, d'un côté, à la guerre civile, de l'autre, aux ravages périodiques des Malgachars, et exposés de plus à être enlevés par les négriers qui venaient fréquemment traiter avec le sultan, aussi émigraient-ils dès qu'ils en trouvaient l'occasion.

On attribue à Amadi le pillage de plusieurs navires du commerce entre autres celui de la goëlette le Charles de la Réunion, dont le capitaine nommé Fresque, était venu chercher à Mayotte un chargement de noirs. Attiré à terre, ce capitaine fut assassiné avec une partie de ses matelots; les Mahoris s'emparèrent ensuite du navire et le pillèrent après avoir massacré le reste de l'équipage.

Enfin, au bout de onze ans de règne et de luttes continuelles, Amadi fut assassiné et son fils Boina-Combo fut obligé de s'enfuir (1829). Il se rendit auprès de son parent Tsi-Lévalou.

Ce prince s'était converti à l'islamisme en 1823 et était devenu roi du Bouéni, sous le nom d'Andrian-Souli. Battu une première fois, en 1824, par le roi des Hovas Radama Ier, battu de nouveau et chassé, en avril 1826, il s'était embarqué, dit-on, pour venir demander l'hospitalité à Amadi ; mais son boutre manqua Mayotte et ne reconnut la terre qu'à la côte d'Afrique. Andrian-Souli se rendit alors à Zanzibar où il sollicita, en vain, l'appui de l'iman de Mascate. Il y était encore lorsqu'à la fin de 1828 il apprit la mort de Radama ; aussitôt il revint à Mouroumsang et il était parvenu à reconstituer l'empire Sakalave du Bouéni lorsque Boina-Combo lui demanda son appui. Andrian-Souli lui donna quelques Sakalaves avec lesquels il rentra à Mayotte, rallia ses partisans, et se fit proclamer sultan (1829). Trois ans après, les Sakalaves fatiguées d'Andrian-Souli le déposèrent et élurent à sa place sa soeur Betsi ou Quantitsi. Réduit à quelques partisans, Andrian-Souli partit avec eux pour Mayotte où il arriva en juillet 1832. Boina-Combo le reçut cordialement et, sur sa demande, lui donna pour résidence le village de M'Sapéré, sur la Grande-Terre, en face de Dzaoudzi. Andrian-Souli s'y établit avec ses Sakalaves ; mais à peine étaient-ils installés que la mésintelligence se produisit entre les nouveaux venus et les anciens habitants. Sous le prétexte que les boeufs des Mahoris étaient venus paître dans les rizières des Sakalaves, ceux-ci tirèrent d'abord sur les boeufs, puis sur les propriétaires des boeufs, et la guerre fut déclarée. Les résultats furent incertains pendant quelques mois ; mais Andrian-Souli, grâce aux renforts qu'il recevait continuellement de Madagascar, se rendit complètement maître de l'île Mayotte, s'établit fortement à la pointe Choa, en face de Dzaoudzi, et réduisit Boina-Combo au seul îlot de Dzaoudzi. Craignant d'y être forcé, Boina-Combo s'enfuit à Anjouan auprès du sultan Abdallah, dont il ne put obtenir aucun secours. Il se rendit alors à Mohéli chez Ramanatéka et le pria de lui venir en aide. Ramanatéka y consentit, mais à la condition que Boina-Combo, rétabli à Mayotte, reconnaît sa souveraineté. Boina-Combo hésitait, mais sentant que son trône était perdu et voulant au moins se venger de la trahison d'Andrian-Souli, il consentit à reconnaître la suzeraineté de Ramanatéka pour Mayotte. Aussitôt le traité signé, Ramanatéka fit accompagner Boina-Combo par trois chefs Mohéliens, Cheik-Amadi, Daoud-Djouma et Combo-Gnioha, suivis d'un fort détachement. Arrivés à Mayotte, ces trois chefs prévinrent Andrian-Souli que l'île appartenait désormais au sultan Abd-el-Rhaman et lui ordonnèrent de se retirer. Andrian-Souli déclara renoncer à ses prétentions et demanda l'autorisation d'habiter Mayotte comme simple particulier. Les chefs n'osèrent prendre la responsabilité de cette autorisation et le renvoyèrent à Ramanatéka. Andrian-Souli se rendit

à Mohéli où il obtint aussitôt la permission de demeurer à Mayotte. Suivant les conditions du traité, Boïna-Combo fut rétabli et régna sous la suzeraineté de Ramanatéka. Quelques mois après, Andrian-Souli parvint à soulever la population contre la garnison mohélienne et la bloqua dans Dzacoudzi, en même temps que Boïna-Combo. Malgré ses efforts il ne put emporter la place et Ramanatéka, prévenu, eut le temps d'accourir à son secours avec des forces imposantes. Andrian-Souli s'enfuit à Anjouan, où Abdallah lui donna l'hospitalité.

Ramanatéka profita de son séjour à Mayotte pour organiser fortement son occupation. Il fit d'abord embarquer soixante-dix guerriers Mahoris, sous le prétexte de les incorporer dans son armée, en réalité, pour affaiblir le pays ; il installa une forte garnison mohélienne sur les points importants de l'île et partit, emmenant avec lui Boïna-Combo dont il redoutait l'influence.

Après son départ, la garnison mohélienne se mit à piller les villages et commit tant de ravages et d'exactions qu'elle exaspéra tout le pays ; pourtant les Mahoris n'osaient pas se soulever ouvertement ; mais dès qu'ils apprirent qu'Abdallah rassemblait des troupes et organisait une expédition contre Ramanatéka, ils lui envoyèrent Omar-Bakari pour le supplier de délivrer Mayotte avant que d'aller attaquer Mohéli, offrant, au besoin, de reconnaître sa souveraineté. Abdallah envoya à Mayotte son oncle Ouazire-Zouber, avec Amissi-Abdallah, Amissi-Combo et des forces respectables. Un Anglais (dont le nom est indéchiffrable dans le manuscrit arabe) accompagnait l'expédition. Dès qu'ils furent débarqués, les Mahoris prirent les armes et se joignirent à eux ; traqués de tous côtés, les Mohéliens se rendirent à discrétion ; les soldats eurent la vie sauvée et purent retourner à Mohéli ; mais les trois chefs Cheïk-Abdallah, Djouma et Combo-Gnioga, furent envoyés à Anjouan, au sultan Abdallah qui leur fit couper la tête, cinq jours après leur arrivée.

Abdallah ordonna à Ouazire-Zouber de recevoir la soumission des Mahoris et de renvoyer à Anjouan tous les soldats disponibles, car il préparait sa grande expédition contre Mohéli. Zouber rassembla les principaux chefs, et, en présence de l'Anglais, dont le rôle est resté assez mystérieux, un traité fut rédigé en double expédition, l'une anglaise et l'autre arabe, par lequel les Mahoris déclaraient reconnaître Abdallah pour leur souverain (17 novembre 1835). Après avoir installé, comme gouverneur de Mayotte, Omar-ben-Massilaha, Zouber partit avec tous les Anjouanais et les Mahoris qui devaient faire partie de l'expédition contre Mohéli. On sait qu'à la suite de cette malheureuse campagne, Boïna-Combo, l'ancien sultan

de Mayotte, qui s'était joint à Abdallah avec ses partisans, tomba au pouvoir de Ramanatéka et fut massacré ainsi que tous les Mahoris qui l'accompagnaient (1836).

Après la mort cruelle d'Abdallah et l'avènement d'Allaouy, Andrian-Souli son ami retourna à Mayotte avec le titre, dit-on, de gouverneur. Quand la guerre civile éclata entre Allaouy et son oncle Salim, ce furent les renforts, continuellement envoyés par Andrian-Souli, qui permirent à Allaouy de se maintenir pendant trois ans. Voulant arrêter ces renforts, Salim envoya à Mayotte un Anjouanais très-rusé et très-influent, nommé Mogné-Oiziri-Sidi. Ce personnage s'aboucha avec Mari-Massilaha, Omar-Bakari et quelques autres Mahoris et fit si bien qu'il souleva contre Andrian-Souli une partie de population. Mais les partisans de Salim manquaient de chef ; ils en demandèrent un à Ramanatéka qui leur envoya Andrian-Navi, chef Antankare retiré à Mohéli. Andrian-Navi établit son quartier général dans la baie de Bouéni, y rassembla tous les mécontents et leur distribua les armes envoyées par Salim. A cette nouvelle Andrian-Souli partit avec quelques boutres pour combattre le rassemblement ; mais il fut surpris dans la baie de Bouéni par une flotte Anjouanaise escortée du trois mâts la Dona-Carmélita, navire de Maurice à bord duquel se trouvait M. Griffth, missionnaire anglais, qui faisait en ce moment un recrutement de travailleurs libres dans les Comores. Cette petite flotte enleva, pendant la nuit, deux des boutres d'Andrian-Souli, dont les équipages grossirent, dit-on, le personnel de travailleurs libres recruté par la Dona-Carmélita, et allèrent s'initier, à Maurice, aux bienfaits de la civilisation. Affaibli par cet échec, Andrian-Souli fut forcé de rester sur la défensive à Dzaoudzi.

Quelques jours après, Andrian-Navi tenta de s'emparer par surprise de Dzaoudzi. Pendant une nuit, il fit partir de la baie de Bouéni Sultani, un des fils de l'ancien sultan Souhali, avec soixante hommes. Prévenu par ses espions, Andrian-Souli se tint sur ses gardes. Les mouvements de la garnison furent aperçus par les guetteurs d'Andrian-Navi qui envoyèrent aussitôt une pirogue prévenir Sultani que la surprise était impossible. La pirogue rencontra Sultani aux flots Andréma et l'engagea à retourner ou tout au moins à demander des renforts à Andrian-Navi ; Sultani ne voulut pas y consentir et continua sa route sur Dzaoudzi. L'attaque commença au point du jour ; mais après plusieurs heures d'un combat acharné, où il perdit la moitié de son monde, Sultani fut forcé de se rembarquer, abandonnant ses morts et ses blessés, et se réfugia près d'Andrian-Navi. Réduits à la défensive, les chefs révoltés demandèrent les secours à Salim qui arriva aussitôt avec quelques Anjouanais mais malgré tous ses efforts il ne put réunir assez de soldats pour attaquer Andrian-Souli. Jugant la situation désespérée, et craignant d'être lui-même

enlevé par Andrian-Souli, Salim engagea ses partisans à abandonner Mayotte et à le suivre à Anjouan. Depuis de longues années l'existence était intolérable à Mayotte ; toujours en butte aux invasions des Malgaches et aux guerres civiles, aucun habitant n'était assuré de conserver sa vie ou ses propriétés. On n'élevait plus de troupeaux et les terres restaient incultes. Un grand nombre de Mahoris, principalement les prétendants au trône et leurs partisans, abandonnèrent leurs villages et accompagnèrent Salim à Anjouan ; les autres gagnèrent Mohéli et la grande Comore. De ce moment Andrian-Souli fut seul maître de Mayotte où il avait, d'ailleurs, outre ses Malgaches, de nombreux partisans (janvier 1840).

Andrian-Souli avait donc pris le titre de sultan de Mayotte et régnait tranquillement à Dzaoudzi lorsqu'en août 1840, M. Jehenne, capitaine de corvette, commandant la gabare la Prévoyante, visita Mayotte où il rencontra un négrier pirate. M. Jehenne, et M. le capitaine Passot qui se trouvait à bord de la Prévoyante, furent frappés des avantages que présentait Mayotte comme position maritime, et ils les signalèrent à M. le contre-amiral de Hell, gouverneur de la Réunion. Dans une entrevue avec M. Passot, Andrian-Souli l'avait chargé de demander, pour lui, des armes et des munitions de guerre au gouverneur de la Réunion, et il avait paru disposé à céder facilement à la France son nouveau royaume. L'année suivante, la Prévoyante fut renvoyée à Mayotte avec des instructions spéciales ; M. Jehenne explora les rades et dressa la carte de l'île, tandis que M. Passot concluait avec Andrian-Souli, au nom du gouverneur de la Réunion, le 25 avril 1841, un traité par lequel l'île Mayotte était cédée en toute propriété à la France aux conditions suivantes :

- 1°/ le paiement à Andrian-Souli d'une rente annuelle et viagère et 1,000 piastre (5,000 fr) sans réversibilité, et cessant du jour, où, sur sa demande, il serait embarqué pour retourner à Madagascar ;
- 2°/ L'éducation de deux de ses enfants à la Réunion aux frais du gouvernement ;
- 3°/ la conservation et l'inviolabilité des propriétés reconnues particulières, sauf le cas de nécessité pour la sûreté ou la défense de l'île ;
- 4°/ le jugement des démêlés entre les indigènes et les Français, par des hommes au choix du gouvernement dans les deux populations.

Ce traité devait rester provisoire jusqu'à la ratification par le gouvernement métropolitain.

Aussitôt les prétendants firent entendre leurs réclamations. Le plus fondé aurait été certainement Boina-Combo, mais il avait été mis à mort en 1836 par Ramanatéka, auquel il

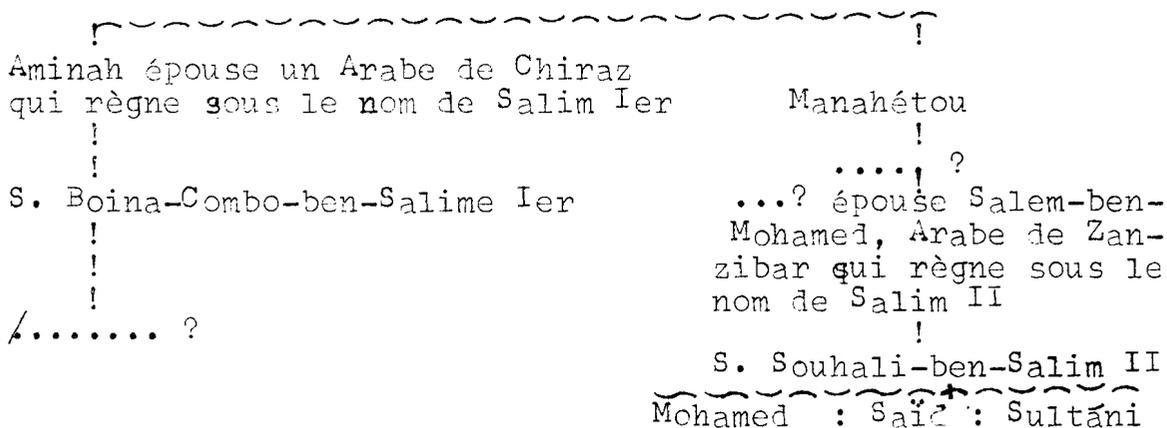
DESCENDANTS DU SULTAN OMAR

Première branche

S. ALI-BEN-OMAR



Deuxième branche
DJOMBE-ALIMAH-BENTI-SULTAN-OMAR



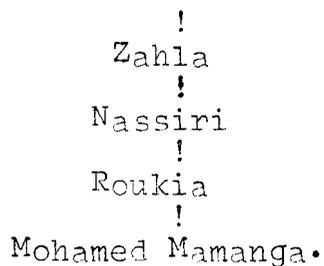
Troisième branche

S. ABOUBEKER-ben-Sultan OMAR

S. Aboubeker-ben-sultan-Omar

!
..... ?

Quatrième branche,
MOINA-ROUKIA-BENTI-SULTAN-Omar



Cinquième branche
MANADAR-benti-Sultan-OMAR

!
!
..... ?

LISTE CHRONOLOGIQUE DES SULTANS DE MAYOTTE.-

Observation.- Quelques dates seulement sont certaines, les autres sont approximatives.-

- 1.- Mohamed-ben-Hassani règne de 1530 à 1550.-
- 2.- Jusa ou Haïssa-ben-Mohamed, 1550 - 1590.-
- 3.- Magoina-Aminah, 1590-1595.-
- 4.- Boina-Foumo (étranger), 1595-1620.-
- 5.- Ali-ben- Foumo, 1620-1640.-
- 6.- Omar-ben-Ali, 1640-1680.-
- 7.- Ali-ben-Omar, 1680-1700.-
- 8.- Aboubeker-ben-Omar, 1700-1727.-
- 9.- Salim Ier, (étranger) 1727-1752.-
- 10.- Boina-Combo-ben-Salim, 1752-1790.-
- 11.- Saleh ou Salim II (étranger), 1790-1807.-
- 12.- Souhali-ben-Salim, 1807-1817.-
- 13.- Mahona-Amadi, 1817-1829.-
- 14.- Boina-Combo-ben-Amadi, 1829-1832.-
- 15.- Andrian-Souli (conquérant), 1832-1833.-
- 16.- Ramanatéka (conquérant), 1833-1835.-
- 17.- Abdallah (conquérant), 1835-1836.-
- 18.- Andrian-Souli, 1836-1843.-

Prise de possession par la France 13 Juin 1843.-

Le traité du 25 avril 1841 fut ratifié par le roi de France, au mois de février 1843, et M. Bazoche, gouverneur de la Réunion, reçut ordre de prendre possession de l'île au nom du roi. La prise de possession fut solennellement effectuée, le 13 juin 1843, par M. Passot, capitaine d'infanterie de marine, en présence de M. Protet, commandant la gabare la Lionne, des officiers de ce bâtiment, et de deux détachements d'infanterie et d'artillerie, destinés à tenir garnison dans l'île. Le quartier général fut établi à Dzaoudzi.

Andrian-Souli mourut trois ans après notre prise de possession, d'excès d'absinthe et autres liqueurs. On voit son tombeau sur la presqu'île de Choa ; c'est un carré de terre unie, sans mausolée ni pierre tumulaire, entouré d'une double rangée de pieux ; entre la première et la seconde rangée se trouve une petite baraque en rafia, hermétiquement fermée et montée sur quatre poteaux. Chaque année, les Malgaches y font des cérémonies, à l'anniversaire de sa mort. Le tombeau est ombragé par deux magnifiques tamariniers.

Jetons un coup d'oeil sur l'état de l'île au moment de notre prise de possession. La population était réduite à environ 300 Arabes, 700 Antalotes ou Mahoris proprement dits, 600 Sakalaves, soit, 1,600 personnes libres, et 12 à 1,300 esclaves africains ou malgaches ; elle n'était pas, en tout, de 3,000 âmes. La Grande-Terre était à peu près déserte ; toute la population s'était entassée sur le rocher de Dzaoudzi et sur Famanzi ; il ne restait que quelques rares habitants dans les villages de M'Zambourou, Chingoni, Choa, Sada, Dapani, Sazileh, Bandéli, M'Sapéré, etc. Sept chefs exerçaient une ombre de pouvoir sur la Grande-Terre, sous l'autorité suprême du sultan Andrian-Souli.

Dzaoudzi était le seul endroit fortifié et bien peuplé ; on y comptait 349 maisons en pierres, ou cases, et environ, 1,000 habitants. Il n'y avait plus de troupeaux ni de volailles dans l'île ; à peine rencontrait-on quelques rares boeufs et quelques cabris ou quelques poules ; les cultures avaient été abandonnées, on ne vivait plus que de parates, de poissons et de bananes. Toute la population était dans la plus affreuse misère.

Des rades magnifiques, une nature superbe, un sol abondamment arrosé, d'une fertilité prodigieuse dans les vallées et les endroits où il avait été jadis défriché, mais tellement insalubre qu'il était mortel et absolument inhabitable pour les Européens ; quelques belles forêts, des cocotiers, des manguiers et des bananiers en quantité innombrable, d'excellents pâturages ; pas la moindre route, pas de centre de commerce et d'approvisionnement ; une population misérable, fanatique et farouche, ou complètement sauvage, s'enfuyant à l'aspect des Européens et ne pouvant, à cause de sa paresse et de ses antipathies, être d'aucune utilité ; voilà ce qu'ont trouvé les premiers Français, militaires et colons, qui ont accompagné notre drapeau à Mayotte. C'est dans ce milieu, au prix de mille souffrances, de difficultés et de privations de toutes sortes, et le plus souvent de leur vie, qu'ils ont commencé la colonisation de cette île.

En acquérant l'île de Mayotte, le Gouvernement français avait en vue d'atténuer, autant que possible, la perte irréparable de l'Île-de-France, autrefois le seul port, au delà du cap de Bonne-Espérance, où nos navires de guerre et de commerce pussent se réfugier, se réparer et se ravitailler.

Mayotte devait nous rendre ces avantages et nous assurer la domination du groupe des Comores, de Madagascar, de la côte orientale d'Afrique, du Cap et de la Mer Rouge ; elle devait, de plus, par la création d'un port franc, devenir l'entrepôt du commerce de la côte d'Afrique et de Madagascar. Ces prévisions ne se sont pas complètement réalisées ; le port de réparation est encore à créer, ou, du moins, il est resté tel que la nature l'avait fait ; loin de pouvoir y réparer une avarie, même des plus légères, les navires de la station de

Mayotte sont obligés d'aller à grands frais se réparer chez les Anglais dans les bassins de Maurice. Quant au port de refuge de Dzaoudzi, malgré les 6 millions dépensés sur ce malencontreux rocher, malgré les 11 canons hissés sur son rebord Sud et les 22 bouées rangées en bataille de l'autre côté, malgré son hôpital, sa caserne, ses 3 maisons en pierres, ses 7 maisons en bois, ses deux tas de charbon, son four, et son puits sans eau, je crois n'étonner aucun des officiers de la marine qui ont visité Mayotte en disant qu'un aviso à vapeur armé de 4 obusiers rayés s'emparerait en moins de deux heures, et sans avoir reçu un boulet, de ce petit Gibraltar. Il n'y a donc, au point de vue maritime, rien de fait à Mayotte, si ce n'est un dépôt de vivres et de charbon ; avantage que les Anglais se sont procuré à Anjouan, à beaucoup moins de frais, et encore leur charbon était-il à l'abri de la pluie et du soleil. Mais en même temps que le gouvernement local s'installait sur le rocher de Dzaoudzi, les agents d'une puissante Compagnie, la Compagnie des Comores, et quelques hardis colons, abordaient résolument la Grande-Terre, y prenaient des concessions, les défrichaient et y établissaient des usines à sucre. Les débuts ne furent pas brillants ; l'insalubrité extraordinaire du sol tuait à peu près tous les Européens et les créoles ; les indigènes n'étaient d'aucune ressource pour le recrutement des travailleurs ; on manquait d'ateliers pour réparer les machines, etc., etc., Enfin après bien des pertes cruelles en hommes, en argent et en récoltes, après avoir, aussi, chèrement acquis l'expérience des procédés de culture et de fabrication, les concessionnaires sont parvenus, grâce, il faut le dire, à l'appui constant du gouvernement, à faire de Mayotte une petite colonie agricole et industrielle dont les valeurs créées représentent aujourd'hui une somme de 6 à 7 millions, et dont le succès est désormais assuré. Elle pourrait même, avec une législation favorable, entrer sérieusement en relations avec la côte d'Afrique et Madagascar, et réaliser jusqu'à un certain point les espérances qu'on avait conçues sur son avenir commercial.

III

Division administrative.- Mayotte et Nossibé.- Les quartiers.- Dzaoudzi chef-lieu.- Inconvénients de sa position.- Nécessité d'établir le chef-lieu à la Grande-Terre.- Mamoutzou.- Travaux actuels.- Travaux nécessaires.- Pamanzi.- Alimentation des bœufs.- Le marais mixte de Fongouzou.- Nécessité et possibilité de son assainissement.-

Après la prise de possession du 10 juin 1843, les trois îles Mayotte, Nossi-bé et Sainte-Marie furent administrées par

des commandants particuliers dépendant du gouverneur de la Réunion. Une ordonnance royale, du 29 août 1843, les plaça sous l'autorité d'un commandant supérieur, résidant à Nossibé, et l'établissement prit le nom de Nossibé et dépendances; une nouvelle ordonnance, du 10 novembre 1844, transféra le siège du gouvernement à Mayotte; enfin, un décret, du 18 octobre 1853, détacha Sainte-Marie de l'établissement de Mayotte et dépendances qui ne comprend plus aujourd'hui que Mayotte, siège du gouvernement central et résidence d'un commandant supérieur, et Nossi-bé, résidence d'un commandant particulier. Mayotte et Nossibé sont donc réunies sous une administration et une législation communes et pourtant ces deux îles sont placées dans des conditions bien différentes; Nossibé est une île malgache; sa population, facilement assimilable, diffère complètement par les mœurs, la religion, le caractère et les besoins, de la population musulmane de Mayotte. De plus, par sa position à quelques kilomètres de Madagascar, Nossibé est essentiellement un centre de commerce, tandis que Mayotte, isolée au milieu du canal de Mozambique, est exclusivement agricole et industrielle. Les questions les plus graves et les plus délicates pour Nossibé sont souverainement jugées par le Conseil d'administration de Mayotte, composé de fonctionnaires qui, pour la plupart, ne connaissent que Mayotte dont la seule observation ne peut donner une idée exacte des besoins et des intérêts de Nossibé. Espérons donc qu'un jour le gouvernement accordera la séparation administrative que la population des deux îles appelle de tous ses vœux.

Mayotte et ses îlots sont divisés administrativement en quatre quartiers, deux au versant oriental : Dzaoudzi et M'Sapéré, deux au versant occidental : Combanî et Miréréni. Un agent européen de l'administration intérieure, ayant le titre de commissaire de quartier, réside dans chacune de ces circonscriptions où il est chargé de la police administrative et judiciaire et de diverses attributions en matière de contributions, de douanes et d'administration maritime. Trois de ces commissaires habitent la Grande-Terre; ce sont, avec le syndic des engagés, les seuls fonctionnaires européens qui soient en contact immédiat et permanent avec la population indigène.

Le rocher, ou pour me servir de l'expression consacrée, le plateau de Dzaoudzi est le chef-lieu de la colonie. C'est un îlot rond et bas, de 250 à 300 mètres de diamètre, dont les bords N. et S. forment deux bourrelets hauts de 15 à 20 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le centre est déprimé et traversé, de l'ouest à l'Est, par une petite vallée correspondant à deux jetées insuffisantes et inabordables pour les embarcations pendant la basse mer. C'est dans cette vallée que sont construits les édifices publics et les habitations des

fonctionnaires, c'est-à-dire l'hôtel du gouvernement, l'hôpital, la caserne, l'arsenal, le magasin général, la cure, la chapelle, les bureaux de l'administration, du génie, du port, du trésor, l'école laïque, l'école des soeurs, et le camp des soldats indigènes. Il n'ya pas de tribunal ; autrefois il y en avait un très-confortable qui fut découvert par le fameux coup de vent de 1864 ; on aurait pu le recouvrir pour 400 francs et le conserver, mais on ne le répara pas parce qu'il était question de transférer le siège du tribunal à la Grande-Terre, conformément aux demandes réitérées de la population. Depuis ce moment, six ans se sont passées, l'ancien palais de justice s'en est allé pierre par pierre, le siège du tribunal n'a pas été transféré à la Grande-Terre, et le juge impérial a la faculté de tenir ses trois audiences de la semaine, non sous un chêne comme Saint-Mouis, mais sous un des bois noirs ou des cocotiers du plateau, à son choix.

La plupart des fonctionnaires sont logés dans six maisons-modèles, construites en bois et en briques, avec des matériaux envoyés de France en 1846. Elles sont toutes à rez-de-chaussée et à un étage, avec varangue circulaire, et couvertes en ardoises. La durée de ces maisons, malgré les coups de vent, les violents orages, l'extrême humidité, et surtout les redoutables insectes qui détruisent si rapidement les bois de construction, est vraiment surprenante, et elles dureront encore pendant de longues années. Leur aménagement est heureux, l'aération centrale excellente ; elles seraient parfaites si les varangues qui les entourent étaient plus larges d'un mètre, si les fenêtres étaient plus hautes, et si, en bâtissant les cloisons, on avait ménagé, au niveau du plancher et du plafond, de petites ouvertures, de façon à établir un tirage et à laisser échapper l'air échauffé qui s'accumule dans la partie supérieure des appartements ; on peut prendre comme modèle, à cet égard, le système d'aération des casernements d'Aden. Je crois ces maisons de bois beaucoup plus saines et mieux appropriées aux pays humides, comme Mayotte et Madagascar, que les maisons en pierres ; il ne s'agit pas, tant à Mayotte, de lutter contre des chaleurs excessives mais sèches, comme dans l'Inde ou l'Arabie, que de lutter contre une humidité extraordinaire ; et sous ce rapport, les cases de bois des Malgaches me semblent préférables aux maisons humides et salpêtrées des Arabes.

Dzaoudzi loge 39 fonctionnaires et 10 habitants européens ou créoles blancs, 27 officiers, sous-officiers et soldats européens, 96 sous-officiers et soldats indigènes, et 134 habitants indigènes, en tout 296 personnes.

Isolé au milieu du bassin oriental, défiant toute surprise, en tous cas facile à défendre contre les indigènes, et entouré de rades admirables, Dzaoudzi devait naturellement être

choisi pour résidence par les fondateurs de l'établissement, mais dès qu'on eût reconnu combien étaient peu fondés la crainte des indigènes et les préjugés qui présentaient la Grande Terre comme inhabitable pour les Européens, on devait s'empres- ser de transporter le chef-lieu à Mayotte même. Quels change- ments dans les résultats si, depuis 20 ans, le chef-lieu était établi sur un point quelconque de la Grande-Terre ! Les habi- tations européennes se seraient entourées d'une ville indien- ne, malgache et arabe, un centre de population et par consé- quent de commerce et d'approvisionnement se serait créé par la force des choses, sans qu'on eût besoin de s'en occuper ; no- tre contact eût civilisé peu à peu les indigènes, leur eût donné l'idée des besoins qu'entraîne la civilisation et eût créé à notre commerce local un débouché, infime d'abord, mais qui se serait étendu rapidement aux autres Comores. Tous les malheureux essais de culture que l'on a fait sur l'aride îlot de Pamanzi, uniquement parce qu'on l'avait sous la main, on les eût fait sur le sol fertile de la Grande-Terre, et aujourd' hui la colonie aurait des revenus qui lui permettraient de se passer de la subvention métropolitaine. La Grande-Terre se se- rait couverte de routes donnant accès au chef-lieu ; une foule de terrains improductifs auraient pu être mis en valeur ; en- fin nous aurions fait des Français de cette population qui est toujours la population mahorie d'Amadi et d'Andrian-Souli. Au lieu de cela, nous sommes restés stationnaires à Dzaoudzi, nous bornant à combler, chaque année, les vides effrayants faits par la mort dans les rangs des quelques Français qui usent, sans profit pour leur pays, leur santé, leur intelligence et leur vie sur ce bague flottant qu'on appelle le plateau de Dzaoudzi.

La position de Dzaoudzi offre-t-elle donc quelques avan- tage ? Est-elle plus salubre ? A-t-elle une importance straté- gique ? Y a-t-il enfin quelque considération qui l'impose comme chef-lieu à Mayotte ?

Voyons d'abord la salubrité. Le sol de Dzaoudzi, pier- reux, usé à peu près complètement dépourvu de terre végétale, ne produit pas d'émanations telluriques nuisibles ; mais cet avantage est largement compensé par d'autres inconvénients. On a vu que toutes les habitations des fonctionnaires sont cons- truites dans l'entonnoir central du plateau ; pendant l'hiverna- ge, la butte du Nord prive ces habitations des brises de N.-O et de N.E. ; pendant la saison sèche, la butte du Sud les prive des brises de S.-E. de S. et de S.O. ; elles ne peuvent donc ressentir que les brises d'O. et d'E. ; nous verrons tout à l' heure ce que ces brises leur apportent. Le soleil darde pen- dant tout le jour ses rayons non tempérés par la brise sur cet- te masse pierreuse, il s'y accumule une énorme quantité de cha- leur qui rayonne pendant toute la nuit et empêche le refroidis- sement de l'atmosphère. Voilà pourquoi les écarts nyctéméraux

qui sont de 10° à la Grande Terre, sont de 1°,5 ou 2° sur le plateau ; mais ce n'est là qu'une cause lente de débilitation et un léger inconvénient. Une longue jetée réunit Dzaoudzi à Pamanzi ; pendant l'hivernage, des morceaux de varechs, d'algues, de raisins des tropiques etc. arrachés au fond de la rade, s'accumulent au Nord de cette jetée, y pourrissent et produisent des effluves empestés ; pendant la saison sèche, après le renversement de la mousson, le même phénomène se reproduit, mais cette fois au Sud de la jetée. Enfin à 600 mètres de Dzaoudzi, dans l'angle Ouest de Pamanzi, s'étend l'immense marais de Fongouzou, qui forme le plus terrible foyer d'infection palustre qu'il y ait peut-être dans le monde. Ce sont ses miasmes que les brises d'Est apportent aux habitations de Dzaoudzi par la coupée de l'Est, et quand elles soufflent, amenant avec elles des myriades de moustiques, tous les habitants du plateau sont instantanément saisis par la fièvre.

Dzaoudzi ne renferme pas une goutte d'eau. Deux fois par jour une chaloupe va chercher, à la Grande Terre, la maigre ration des fonctionnaires et des soldats.

En résumé, pas de sommeil, pas d'air, pas d'eau, pour tout exercice une promenade de 50 mètres, une atmosphère empestée, pour toute distraction, la vue de la Grande-Terre qui déroule à 3 kilomètres de là ses cimes et ses vallons couverts d'une magnifique verdure, le supplice de Tantale ; voilà les conditions de la vie matérielle pour les habitants du plateau.

Quant aux colons de la Grande-Terre, tous les services publics, l'Administration, l'hôpital, le tribunal, etc., étant concentrés sur le plateau, ils sont fréquemment obligés de s'y rendre. Ceux de la côte orientale, grâce à leurs embarcations, peuvent y venir en 2, 3, et même 5 ou 6 heures, suivant la mer et le vent ; quelquefois aussi le passage est impossible ; mais ceux du versant occidental, qui traversent l'île à pied, à cheval ou à mulet, ne trouvent pas toujours d'embarcations sur la côte orientale pour traverser le bras de mer. De là des retards et souvent des impossibilités qui font que chacune des nombreuses courses au plateau occasionne une perte d'une ou de deux journées aux colons de la côte occidentale et du Nord ou du Sud, suivant les moussons. Or, pendant la coupe ou la manipulation quand les instants sont précieux, ces colons m'ont déclaré que chacun de ces voyages leur faisait perdre 3,000 ou 4,000 francs.

Comme position stratégique, le plateau ne peut avoir aucune importance depuis les progrès de l'artillerie. Dominé de tous côtés et à quelques centaines de mètres par les hauteurs des Indiens, de Fongouzou, de Mirandole, de Mougnaméri, de Numa-Choa et de Choà, il serait écrasé par une ceinture de feux plogéants et convergents. Il faudrait donc occuper ces hauteurs ; mais elles sont elles-mêmes dominées

par les hauteurs de la vigie, du cratère, du M'Sapéré etc., Ce n'est donc pas là qu'il faut fortifier Mayotte. La clef de toutes les positions est la Grande-Terre, qui commande et bat toutes les rades environnantes et qui, seule, renferme de l'eau ; c'est elle qu'il faut rendre inaccessible en fortifiant les îlots qui commandent les principales passes de la ceinture de récifs, en obstruant toutes les passes inutiles, en fortifiant le point de Pamanzi où un débarquement est possible du côté du large, enfin en garnissant l'arsenal de Mayotte d'un assortiment de torpilles qui trouveront en cas de guerre, dans les passes et le chenal, un emploi facile et assuré.

Dzaoudzi a un avantage incontestable, ce sont ses deux magnifiques rades et la facilité qu'il offre pour l'embarquement et le débarquement des provisions. C'est un excellent bureau de port, un admirable dépôt de charbon ; mais il ne réunit aucune des conditions indispensables au chef-lieu d'une colonie.

Le transport du chef-lieu à la Grande-Terre est aujourd'hui une chose reconnue nécessaire par tous ceux qui ont étudié le pays. L'endroit même où devra s'élever la nouvelle ville est désigné depuis longtemps ; c'est le village de Mamoutzou bâti sur un contrefort du M'Sapéré, en face Dzaoudzi, au bout de la presqu'île de Choa, entre les concessions de Koéni et de Malbroukou, à 2 kilomètres du bourg de M'Sapéré. Cet endroit est certainement le plus convenable à cause de la nécessité de conserver les établissements de Dzaoudzi et ses deux excellentes rades. Il y a une aiguade assez abondante dont il sera facile d'augmenter le débit ; on pourra même amener aux plus hauts points de la future ville, les eaux d'une des nombreuses petites rivières qui prennent leur source au sommet du M'Sapéré. La terre est assez fertile ; l'élévation au-dessus de la mer suffisante pour échapper aux brouillards et aux miasmes des marais voisins, de Koéni et de Choa. Le seul inconvénient de la position est qu'elle est dans un cul-de-sac, adossée à une grande montagne infranchissable, le M'Sapéré, qui oblige les habitants du Nord et de l'Ouest de l'île à faire pour se rendre, par terre, à Mamoutzou, un détour de 30 ou 40 kilomètres dans le Sud ; car jusqu'à présent aucune route n'est pratiquée pour aller directement de Mamoutzou dans le Nord de l'île, où se trouvent pourtant les importants établissements de Dzoumogné, de Longoni, de Soulou, etc. Mais cette lacune pourra être réparée.

Déjà on a bâti, à Mamoutzou, le futur hôtel du gouvernement et le logement du syndic des engagés. On se dispose à y bâtir successivement, et au fur et à mesure des sommes disponibles, les bâtiments nécessaires à chaque service. Cette méthode offre de graves inconvénients. Depuis longtemps, l'hôtel du gouvernement est terminé, mais inhabité, et comme tou-

tes les maisons inoccupées, il tombe en ruines et nécessite de coûteuses réparations. Dans trois ou quatre ans, quand l'hôtel de l'administration sera élevé, il aura exactement le même sort que celui du gouvernement ; il en sera de même des autres constructions qu'on élèvera de cinq années en cinq années. Quand enfin, dans une trentaine d'années, on aura achevé tous les bâtiments, il sera juste temps de recommencer les premiers construits, car toutes ces maisons seront hors d'usage parce qu'elles seront restées inhabitées. Qu'arrive-t-il, en effet, aujourd'hui ? Depuis six ans, le commandant supérieur a son hôtel tout préparé à Mamoutzou, l'habite-t-il ? Non, parce qu'il ne veut pas se séparer de l'Ordonnateur qui n'a pas son logement préparé à la Grande-Terre. Lorsqu'il sera prêt, l'Ordonnateur ne voudra pas se séparer du Contrôleur, du trésorier, de ses employés, etc. A son tour le tribunal ne pourra pas se séparer de la police, de la prison, de l'enregistrement, etc. Il n'y a pas de raisons pour qu'on sorte de ce cercle. C'est donc d'un coup de baguette et en bloc qu'il faut transporter tout le personnel administratif à la Grande-Terre ; mais auparavant, bien des travaux préparatoires sont nécessaires, et le moment est venu de les commencer.

Une expérience, cruellement acquise, a démontré que tous les travaux d'assainissement de marais ou de nivellement de terrain, occasionnaient, à Mayotte, de redoutables épidémies dans le voisinage des travaux. Pour avoir opéré le barrage du marais de Fongouzou, et le nivellement du centre du plateau, en 1849, nous avons perdu 66 Européens en trois mois, sans compter les autres ; que cette expérience au moins nous profite, car elle se renouvellera infailliblement à Mamoutzou si l'on n'y prend garde. L'emplacement de la future ville, sur lequel on a déjà commencé les constructions est loin d'être préparé à les recevoir, il faut niveler le terrain, abattre des arêtes trop accentuées, combler de petits vallons, enfin préparer une pente raisonnée aux rucs du futur chef-lieu. Pour cela, il faut remuer profondément le sol et mettre à nu des terres vierges éminemment malsaines. Ce travail doit être fait avant la construction des édifices et surtout avant l'installation des Européens à Mamoutzou. De plus, on doit assainir, autant que possible, les deux marais de Koéni et de Choa qui bordent l'emplacement de Mamoutzou au Nord et au Sud. Celui de Choa, franchement salé, et relativement inoffensif, peut être négligé quant à présent ; mais celui de Koéni est traversé par une rivière qui en fait un marais mixte des plus dangereux ; lorsqu'on aura réduit sa surface il faut s'attendre à une infection terrible dans les environs jusqu'à ce que les boues, mises à découvert, soient solidifiées et séchées ; il sera bon même de tenir compte de la direction des vents pour commencer la réduction de ce marais. C'est seulement lorsque ce marais sera assaini, lorsque les terres vierges mises à nu auront exhalé à peu près tous leurs miasmes

pestilentiels qu'il sera temps de s'établir à Mamoutzou.

Alors la colonie fera bien de s'adresser à une Compagnie industrielle de France et de lui dire : "il me faut pour le 1er mai 18.. et aux points déterminés sur ce plan, huit maisons construites en briques et en bois d'après le modèle ci-joint". On conviendra du prix, la Compagnie enverra les matériaux de France, l'élèvera les maisons, les livrera toutes ensemble à l'époque déterminée, et on aura créé la ville de Mamoutzou, dont on pourra, avec satisfaction, comparer le prix de revient à celui du plateau de Dzaoudzi. Hors ce moyen, les millions iront rejoindre les millions, les années succéderont aux années, et jamais le chef-lieu de Mayotte ne sera transféré à Mamoutzou.

Dzaoudzi restera forcément le chef-lieu de Mayotte pendant de longues années et on continuera à demander au stérile îlot de Pamanzi les ressources en eau douce, en pâturages et en jardinage qu'on eût si facilement obtenues des terres fertiles, ombragées et arrosées de la Grande-Terre. Il faut donc, quant au présent, tirer le meilleur parti possible de Pamanzi, chargé aujourd'hui de nourrir des 400 bœufs du gouvernement, de fournir des légumes au Commandant supérieur et à la garnison, et d'alimenter les 443 indigènes répartis dans les villages Pamanzo, Sandavanguo, Mirandolo et Fongouzou.

L'îlot Pamanzi est situé sur la ceinture même des récifs. Privé d'eau et de terre végétale, à peu près exclusivement composé de rapilli, de blocs qu'on pourrait exploiter, de blocs volcaniques durcis, et, d'une terre blanche, pondreuse, légère et stérile, c'est bien le sol de plus aride de toutes les Comores. Sa partie S.O où il s'est formé un peu d'humus et où quelques buttes de relèvement à base de grès, recouvertes de scories et de pouzzolanes, contiennent un peu de terre végétale, est couverte de quelques arbres, de cocotiers, de bananiers, de manguiers et de cultures ; on y voit un superbe baobab dont le tronc mesure 10 mètres de circonférence. Tout le centre et le Nord ne produisent que des spartines et quelques broussailles. Un immense marais mixte, garnie de palétuviers, occupe la moitié de la partie occidentale, le long de la jetée qui conduit à Dzaoudzi. Dans le milieu de l'îlot et le Nord, on voit trois ou quatre anciens cratères, dont les cônes se sont effondrés, dominés par une butte haute de 208 mètres où est établi le mât de signaux de la vigie. Le cratère du Nord seul est parfaitement conservé ; c'est un cône tronqué renfermant une grande cavité ellipsoïde, de 1.500 mètres sur 800 environ, dont le fond est occupé par un lac ovale, de 700 mètres de tour. Les eaux du lac ont à peu près le même niveau que celles de la mer, mais, quoique très-sallées, elles n'ont aucune communication avec elles. Pendant la saison des pluies

le lac se gonfle, sa salure diminue, ses eaux recouvrent une bordure de mousse onctueuse qui se décompose et leur donne une couleur verte très-prononcée; elles sont chargées de divers sulfures et principalement de carbonates alcalins ; on les emploie pour guérir les maladies de la peau. Les indigènes ont une grande frayeur de cet endroit qu'ils appellent "Ziani" (le lac), et prétendent qu'on mourrait si on y passait la nuit ; je crois, en effet, qu'il s'y produit une grande quantité d'hydrogène sulfuré. Après les pluies le lac rentre dans son lit, laissant découverte et exposée au soleil une épaisse litière de larves d'où sortent des millions de gros moustiques qui ferment un nuage et bourdonnent au dessus du lac. L'évaporation de la rive produit aussi des quantités de petits cristaux qui m'ont paru être du sulfate de soude. Les bords du lac sont couverts de beaux cocotiers, et d'excellents pâturages.

Les autres cratères appelés "Papani" n'existent plus à l'état de croissants; ils ont été en partie détruits par la mer qui a vivement attaqué la partie orientale non protégée par les récifs ; mais après avoir balayé les amas ponceux, elle a rencontré une couche de roches amygdaloïdes qui l'a ralentie, et avec laquelle elle forme une plage de galets en détruisant la gangue grise peu consistante qui joint les rognons. Du côté de l'Ouest, Pamanzi gagne, au contraire, sur la mer; les débris de végétaux marins, de corail, de têtes de coquilles, etc, que la mer apporte sur la plage, se lient avec le sable et forment des roches qui durcissent assez rapidement.

Il y a plusieurs années, le gouvernement local avait couvert Pamanzi de plants de cocotiers qui n'ont pas réussi à cause de l'aridité du sol et surtout parce qu'ils ont été détruits par les boeufs et les incendies; car Pamanzi sert de parc aux 4 ou 500 boeufs du gouvernement. C'était trop demander à cet îlot; il faut choisir entre les cocos et les boeufs; on ne peut y avoir les deux choses à la fois et il est facile de l'établir. Pamanzi, au premier abord, paraît couvert d'excellents pâturages, mais cette herbe, dans laquelle les boeufs disparaissent, est la spartine arundinacée dont les tiges ligneuses ne fournissent aucun aliment aux bestiaux quand elles ont atteint une certaine croissance; ces herbes commencent à pousser en octobre avec les pluies, et sèchent en mai avec les brises du Sud; à partir de Juin jusqu'au mois d'octobre, elles ne sont plus nutritives ; les Arabes, qui les savent parfaitement, les brûlent alors ; les cendres et divers détritiques amendent le sol qui, peu de jours après, se recouvre d'un magnifique tapis de jeunes pousses vertes et tendres dont les boeufs sont très-friands. En parlant des cocotiers, on a dû naturellement interdire l'emploi du feu, et les boeufs, mourant de faim ont mangé les pousses des cocotiers ; quelques incendies, survenus malgré la surveillance de l'adminis-

tration, ont détruit le reste. Si donc on veut conserver à Pamanzi le troupeau du gouvernement, il est de toute nécessité de laisser brûler les herbes aux époques favorables, et de sacrifier les quelques cocotiers étiques qui subsistent encore mais qui n'ont jamais rapporté un seul coco. Il ne manque pas d'ailleurs à la Grande-Terre d'endroits plus convenables pour établir des cocotiers.

Voilà donc une première cause de la mortalité des boeufs parqués à Pamanzi ; il y en a une seconde, au moins aussi grave, c'est le manque d'eau. Actuellement, les boeufs n'ont pour tout abreuvoir qu'une mare infecte et saumâtre qui s'assèche complètement vers la fin des brises de Sud. Il n'est pas rare de la voir, à ce moment, entourée de 15 à 20 cadavres de boeufs qui sont venus y mourir, expliquant ainsi, de leur mieux, les causes de leur mort ; il est donc nécessaire d'assurer à ces boeufs un abreuvoir suffisant. Les travaux du génie ont mis à découvert un peu d'eau douce dans trois trous pratiqués au bord du marais de Fongouzou ; on ne la donne pas aux boeufs ; il serait pourtant facile d'établir là un abreuvoir. En outre, dans toute la partie conquise du marais, il suffit de creuser un trou d'un mètre de profondeur pour avoir, le lendemain, de l'eau qui est potable pendant un ou deux jours ; quand elle est devenue saumâtre, on fait de nouveaux trous un peu plus loin. Une tranchée a été pratiquée au pied des buttes couvertes de scories, qui avoisinent le marais, elle n'a pas procuré une goutte d'eau : je crois que si elle avait été ouverte au bas du versant opposé de ces buttes, au-dessus et non au-dessous de grès, elle aurait donné de l'eau, car on voit entre l'abattoir et Sandavangue, à quelques mètres du rivage, plusieurs suintements à la surface du sol ; mais cette eau sera probablement trop peu abondante pour compenser le prix des travaux faits pour la recueillir.

Il y a pourtant de l'eau douce à Pamanzi ; les jardins de la pompe et de la ferme ont deux puits dont l'eau abondante et excellente est employée à arroser continuellement, dans un sol aride, quelques mauvais carreaux de choux et de radis, qui seraient beaucoup mieux placés sur les bords d'une rivière, à la Grande-Terre. Qu'on y transporte ces jardins et qu'on fasse boire aux boeufs l'excellente eau de ces puits ; tout le monde y gagnera, même les destinataires des légumes ; car l'alimentation du troupeau du gouvernement est une question vitale pour tous les habitants de Mayotte. C'est ce troupeau qui fournit chaque jour la ration de viande des fonctionnaires, des militaires, et de la plupart des habitants européens de la Grande-Terre. Or, quand les boeufs meurent de faim et de soif, ce qui arrive pendant trois mois de chaque année, le boucher compatissant prend toujours en pitié les plus menacés et, comme il s'en présente tous les jours, il s'ensuit que de juillet à octobre la qualité de la viande laisse beaucoup à désirer.

Mais il est une question beaucoup plus importante, c'est celle du marais de Fongouzou, situé à 600 mètres de Dzaoudzi. Dans l'origine, ce marais était une grande plaine dont 150 hectares environ étaient alternativement couverts et découverts par le flux et le reflux de la mer, pénétrant par un goulet large de 50 à 60 mètres. Pour assainir ce marais, on a barré le goulet par une jetée en pierres sèches, dont le pied découvre complètement à mer basse ; ce travail a créé un des plus terribles foyers d'infection qu'il y ait au monde en transformant un marais salé en un marais mixte dont les propriétés délétères, aujourd'hui incontestables, sont effrayantes.

Quel a été le résultat de la jetée pratiquée ? Il a été d'empêcher la mer, non pas de pénétrer dans le marais, elle y entre par les interstices des moëllons, mais de s'y élever jusqu'au niveau de la haute mer. En effet, il s'établit sensiblement un équilibre entre la masse d'eau qui entre avec le flot et celle qui sort avec le jusant, et le niveau du marais est à peu près constamment le niveau moyen de la mer. La jetée a donc eu pour résultat d'assécher environ la moitié de la surface du marais, et, en cela, elle a réalisé un véritable progrès.

Voilà pour la saison sèche, au moment où le marais ne reçoit que de l'eau salée ; mais pendant les pluies, la situation change. Aux premières averses, le marais reçoit une énorme masse d'eau douce arrivant des hauteurs de Pamanzi et dont la longue jetée empêche l'écoulement à la mer ; son niveau monte d'un mètre et sa surface passe de 30 hectares, environ, à 80. L'eau douce mélangée avec l'eau de mer, en proportions à peu près égales, se corrompt immédiatement, des milliers de poissons meurent, pourrissent, et on peut difficilement se faire une idée de l'horrible foyer d'infection que présente alors cette surface de 80 hectares d'eau en putréfaction. Il est certain qu'à ce moment, tous les habitants de Dzaoudzi et de Pamanzi, même les indigènes, tombent malades.

Enfin, les pluies cessent et le marais ne reçoit plus que l'eau de la mer ; il reprend son niveau et laisse à découvert cinquante hectares de boues infectes, nouvelle cause de mortalité.

N'y-a-t-il donc aucun moyen d'atténuer les terribles effets de ce foyer pestilentiel ? Il est incontestable que le marais de Pamanzi est aujourd'hui beaucoup plus malsain qu'il ne l'était avant la jetée, car c'était un marais franchement salé et c'est maintenant un marais mixte ; plutôt que de laisser les choses en l'état, il vaudrait donc mieux détruire la jetée et la remplacer par un pont ; on perdrait ainsi, il est

vrai, le terrain conquis sur le marais ; à cela il n'y aurait pas grand mal car les terres conquises sont détestables et incultes ; mais enfin on les a, et il vaudrait certainement mieux les conserver. Tout le problème consiste donc à donner au marais la moindre surface possible, à lui conserver un niveau à peu près égal, à éviter la découverte de grandes surfaces d'évaporation sur ses bords, enfin à y empêcher la corruption du mélange d'eau douce et d'eau salée. On peut, je crois, obtenir ces résultats en pratiquant dans la jetée une vanne, dont les dimensions soient calculées de façon à permettre l'écoulement de la masse d'eau intérieure, pendant les heures de la basse mer où la jetée est découverte jusqu'à son pied ; l'écoulement total est possible et facile car la jetée est précisément construite à l'endroit le plus profond du marais. La vanne établie, il faudra rendre la jetée imperméable, ce qui n'est pas difficile, et une fois ces travaux exécutés, on réglera facilement le niveau du marais en laissant écouler le trop plein pendant les basses mers. Pour éviter le grand inconvénient des changements de surface, aujourd'hui considérables, car une augmentation de niveau de 0m,10 donne une augmentation de surface de plus de 10 hectares, il conviendra d'élever autour du véritable marais une petite levée, suffisante pour parer à une augmentation subite du niveau ; et dans la saison des pluies il sera facile de laisser écouler l'eau mélangée et de la remplacer par de l'eau de mer pure. On arrivera ainsi, peu à peu, à réduire cet immense marais à un simple fossé inoffensif.

Conclusion : 1° abandonner la cocoterie du Nord de Pamanzi et les stériles jardins de la pompe et de la ferme ; donner aux bestiaux, pendant la saison sèche, toute l'eau des puits de ces jardins et établir un abreuvoir sur le bord du marais ; 2° cultiver soigneusement en cocotiers la partie sud de Pamanzi ; mettre exclusivement en pâturages la partie Nord et y pratiquer les incendies des herbes en temps convenable ; 3° rendre imperméable la jetée de Fongouzou et y établir une ou plusieurs vannes ; entourer d'une petite levée en terre la partie reconnue irréductible du marais ; telles sont les mesures urgentes et indispensables si l'on veut conserver le chef-lieu à Dzaouzi.

IV.

Population.- Recensements divers.- Dénombrement de 1866
Causes de l'augmentation.- Ses inconvénients et son utilité.- Organisation des villages.- Caractère des indigènes.- Statistique criminelle.-

A la fin de 1843 la population de Mayotte était ainsi composée :

Sakalaves	600
Arabes	700
Mahoris	500
Esclaves	1,500

Total :	3,300
	=====

Le reste avait émigré de 1832 à 1839 pendant les guerres qui suivirent l'arrivée d'Andrian-Souli ; quelques fanatiques s'étaient aussi retirés au moment de notre installation. Les Mahoris commençaient à s'accoutumer à la domination française quand l'ordonnance du 9 décembre 1846 vint porter un rude coup à la colonie naissante. Cette ordonnance, promulguée par un arrêté du 1er juillet 1847, prescrivait l'affranchissement de tous les esclaves et leur imposait un engagement de travail de cinq années au profit de l'Etat. L'effet fut prompt et désastreux. "Considérant, dit un arrêté local du 19 juillet 1847, que la notification des ordres du gouvernement a eu pour effet de jeter d'abord le découragement dans la population libre, que bientôt après les propriétaires ont annoncé leur résolution de quitter le pays, en quittant leurs propriétés immobilières et en emmenant avec eux tous ceux de leurs noirs qui consentiraient à les suivre, résolution qui n'a pu être ébranlée par aucune des considérations qu'on a fait valoir à leurs yeux ;

"considérant que les nouveaux affranchis, de leur côté, ont fait connaître leur intention de renoncer à la liberté qui leur est accordée, pour suivre de préférence leurs anciens maîtres dans leur émigration, et que cette détermination de leur part est basée sur leur répugnance à se soumettre aux conditions d'engagement du gouvernement".

En effet, les maîtres comprirent parfaitement qu'on leur enlevait leurs esclaves, sur ce point il n'y avait pas d'équivoque ; mais les esclaves ne se rendirent pas compte de la différence qu'il y avait entre l'esclavage perpétuel, auquel ils étaient habitués, et l'engagement temporaire qu'on leur imposait ; tout ce qu'ils virent c'est qu'ils allaient devenir les esclaves des chrétiens au lieu d'être les esclaves des Musulmans et des Malgaches. Maîtres et esclaves émigrèrent en masse, et on fut obligé de renoncer à l'engagement de travail envers l'Etat ; mais le coup était porté et l'île s'était instantanément dépeuplée.

Plus tard les indigènes acceptèrent l'organisation des engagements de travail, au moins pour la forme ; l'île se repeupla et le recensement de 1855 donne 6.829 habitants. Celui

de 1856 porte le nombre des indigènes, à 7,110 et celui des Européens et des créoles à 119; en tout 7,229. Une légère diminution se fait sentir en 1857, sans doute à la suite de la petite insurrection de 1856, et le recensement de 1858 n'indique que 7,122 habitants. A partir de 1858 la population s'est considérablement accrue.

RECENSEMENT DE 1866 (Hommes)

Au-dessous de 14 ans	Célibataires au-dessus de 14 ans	Mariés	Veufs	Total
1,549	2,948	2,252	55	6,804

Femmes

Au-dessous de 14 ans	Filles au-dessus de 14 ans	Mariées	Veuves	Total
1,182	919	2,503	174	4,778

Employés du Gouvernement

Européens	(Fonctionnaires.....	39	Indigènes..	(Sergents...	3
) Sergents	3) Caporaux...	6
	(Caporaux	4		(fusiliers..	77
) Soldats	3			
	(Brigadier	1			
) Canonniers	14				

Total général de la population : 11,731 personnes

Dénombrement

Origine	Hommes	Femmes	Totaux
Mahoris	2,287	2,386	4,673
Comoriens (3 îles)	815	446	1,261
Malgaches	752	930	1,682
Arabes	13	"	13
Indiens	54	10	64
Africains	2,824	892	3,716
Européens	47	6	53
Créoles (blancs)	55	29	84

Religions

R i t e s	Hommes	Femmes	Totaux
Catholiques	257	149	406
Mahométans	2,976	2,790	5,766
Indous	54	10	64
Idôlâtres	3,588	1,912	5,500

Instruction.

Ne sachant ni écrire ni lire	9,526
Sachant lire seulement	107
Sachant lire et écrire	1,903
Instruction plus élevée	46

Mariage

R i t e s	Hommes	Femmes
Catholique	39	48
Musulman	1,657	1,865
Indou	4	4
Malgache	552	586

Cette population est généralement douce et docile, mais paresseuse et indolente ; le contact des Européens établis sur les concessions de la Grande-Terre l'a un peu familiarisée avec nos usages ; malheureusement le manque de routes dans le Sud et le Nord, c'est-à-dire dans la plus grande partie de l'île, a beaucoup nui à sa civilisation. D'un autre côté, les concessionnaires lui ont demandé une vivacité et une activité dans le travail qui étaient tout à fait incompatibles avec sa nature ; ces exigences, jointes au peu de régularité des paiements, l'ont rebutée et aujourd'hui elle rend peu de services aux établissements sucrier.

Depuis quelques années le nombre des habitants a presque doublé ; les causes de cette augmentation sont :

- 1°/ la libération et l'établissement dans l'île d'un certain nombre de travailleurs africains qui ont terminé les engagements de travail qu'ils avaient passés avec les concessionnaires ;
- 2°/ la rentrée d'une partie des anciens émigrés Mahoris ;
- 3°/ l'installation à Mayotte, d'une population flottante d'insulaires des trois autres Comores, attirés par les permis de culture et d'établissement qui leur fournissent le moyen de récolter du riz sans payer aucun impôt, tandis que chez eux

ils sont rançonnés par leurs sultans. De ces trois causes la première est très-profitable à Mayotte, car elle lui fournit des habitants familiarisés avec les Européens, connaissant la culture de la canne, du café, etc., et relativement riches, du jour où une surveillance efficace des habitations assurera le paiement exact de leur pécule aux travailleurs qui ont terminé leur temps de service. Mais la troisième cause d'augmentation est éminemment préjudiciable à la colonie et c'est à elle qu'on peut, en grande partie, attribuer les dévastations qui se commettent depuis quelques années. Il est regrettable que les permis d'établir et de cultiver soient délivrés, le plus souvent, à des Anjouanais qui viennent habiter Mayotte juste le temps d'incendier et de détruire une forêt de nattes et de takamakas, et de récolter deux ou trois sacs de riz qu'ils vont consommer à Anjouan, pour revenir l'année suivante, recommencer leurs ravages et leurs récoltes. Voilà, avec les Mahoris nomades, les auteurs des incendies qui ravagent chaque année les cannes et les caféiers des habitations, détruisent les forêts, dénudent les pentes, assèchent les rivières, et font peu à peu de Mayotte un grand Pananzi.

Comment éviter ce mal ? En cantonnant, comme a voulu le faire dernièrement un commandant, M. le commissaire de la marine Hayes, qui dans son court intérim a su doter le pays du cantonnement des villages, de l'état-civil indigène, d'une véritable instruction publique, d'un sanitarium et de beaucoup d'autres créations nécessaires, en réunissant tous les indigènes sans exception dans des villages organisés en communes, et en incorporant immédiatement dans une de ces communes les étrangers qui demandent à s'établir ; en assignant à chacune de ces communes une étendue de terrains cultivables proportionnée à sa population et reconnue suffisante, et en la forçant de se maintenir dans ses limites ; en veillant plus strictement à l'exécution des arrêtés qui prescrivent certaines précautions dans l'emploi inévitable du feu comme moyen de défrichage ou de renouvellement des pâturages ; et enfin, puisque ces arrêtés ont été jusqu'ici impuissants à éviter les incendies illimités, en déclarant que chaque commune sera civilement responsable des ravages de l'incendie qui aura pris naissance sur son territoire. De cette façon les communes seront intéressées à faire elles-mêmes leur police ; et elles la feront, ou elles paieront.

Beaucoup de concessionnaires européens voient avec mécontentement, l'accroissement considérable du chiffre de la population. Ces indigènes, disent-ils, ne nous rendent aucun service, ils refusent de s'engager sur nos ateliers, volent nos outils, et nos boeufs, maraudent nos cannes et nos cocos, nous tiennent en alertes continuelles avec leurs incendies etc., etc. ; au lieu de laisser augmenter, il faut diminuer

autant que possible le chiffre de la population indigène.

Si on les prenait au mot, si on réalisait l'idéal de ceux qui rêvent Mayotte uniquement peuplée des concessionnaires et de leurs engagés, la colonie agricole serait bien près de sa ruine. C'est, au contraire, un grand bienfait, et de plus une nécessité, que l'augmentation de la population indigène ; mais il faut savoir l'organiser et en tirer tous les avantages qu'elle peut procurer. Pourquoi les Mahoris refusent-ils de travailler sur les établissements sucriers ? Parce que, trop souvent, les travailleurs y ont été surmenés et mal payés. Ne leur demandez qu'un travail raisonnable, payez-les régulièrement, et ils s'engageront sur vos habitations. Aujourd'hui vous les méprisez, vous les trouvez inutiles parce que vous pouvez vous procurer, en abondance, des Africains à Mohéli ; mais qu'il survienne un événement inattendu, que le sultan de Zanzibar, par exemple, poussé par l'Angleterre, s'empare de Mohéli, comme il a failli le faire en 1867, et y interdise le recrutement des travailleurs ; qu'une dépêche ministérielle vienne enfin, comme cela a déjà eu lieu pour le recrutement à la côte d'Afrique, interdire le recrutement dans les Comores, où trouverez-vous les 3,000 travailleurs noirs qu'exigent aujourd'hui vos habitations ? A Mayotte seulement. Il ne faut pas prendre pour normale la tolérance temporaire du gouvernement, mais profiter des facilités actuelles pour créer à Mayotte une population indigène capable de recruter un jour les établissements sucriers.

Du jour où les concessionnaires pourront engager leurs travailleurs à Mayotte, ils économiseront chaque année les 87,500 francs de primes d'engagement qu'ils payent annuellement aux sultans et aux courtiers des autres Comores ; et ce ne sera pas une petite économie.

Où prendre les maçons, tailleurs de pierres, charpentiers, menuisiers, forgerons, fabricants de chaux, enfin tous les ouvriers de métiers, si ce n'est parmi les Mahoris ?

Il y a, d'ailleurs, mille moyens de se rendre utile à la population indigène. Chaque année les établissements sucriers consomment plusieurs milliers de sacs de vacouas, pour l'emballage des sucres, et de rabanes pour le séchage ; ils font venir, à grands frais, ces sacs de la Réunion et ces rabanes de Madagascar ; pourquoi ne pas les faire confectionner à Mayotte ? Plantez des vacouas ; replantez les rafias que vous avez détruits ou laissé détruire ; faites venir des ouvriers ; ou plutôt demandez aux Pères Jésuites de la Réunion auxquels vous payez, chaque année, une somme, assez ronde, de 20,000 francs pour l'éducation à Bourbon des jeunes Mahoris, de vous envoyer en retour des ouvriers sachant fabriquer les sacs et les rabanes ; ils propageront facilement

cette industrie dans un pays où tout habitant sait faire des nattes bien autrement compliquées que ces sacs ; vous créerez ainsi dans le pays une industrie profitable et vous ferez d'utiles producteurs de ces indigènes qui ne vous rendent aujourd'hui aucun service.

La population est répartie dans 52 bourgs, villages ou hameaux et 28 habitations rurales; de tous ces centres, deux seulement méritent le nom de bourgs, M'Sapéré, à la Grande Terre, 1,463 habitants, et Pamanzi, sur l'îlot, 1,220 habitants. Les villages purement indigènes sont :

Mamoutzou	Caroni	Akoua
Choa	Malamani	M'Sangadaho
M'Sapéré	Miréréni	M'Zambourou
Qualey	Prohani	Moujaniho
Amaro	M'Sangachée	Andréma
Sacouli	M'Singani	M'Sanga-Boua
Iambadaho	Sada	Bandandzia
Miambani	Ouangani	Mahoni
M'Samoudou	Chiconi	Mitséni
Anialatsara	Soha	Miangani
Sazileh	Chérini	Cangani
Dapani	Rouvéni	Tivani
Mouroni-Abéja	Chingoni	Tsimatsou
Cani	Bandamagi	Pamanzi
Bambo	M'Sanga-Mouzi	Mirandole
Mourounsang	Chambani-Ombé	Sandavangue
Magi-Mahoni	Moulia	

Chaque village est soumis à l'autorité d'un chef indigène nommé par le Commandant supérieur ; quelques chefs reçoivent annuellement une gratification ; tous ont une remise de 7 p.100 sur la perception de l'impôt qu'ils sont chargés de recouvrer ; ils exercent la police sous la surveillance des commissaires de quartiers.

Depuis que la plupart des vallées d'alluvion, où se trouvent les meilleures terres, ont été concédées, et occupées par les établissements européens, la population indigène, refoulée dans les endroits moins fertiles, est devenue nomade. Les villages détruisent rapidement les forêts autour d'eux, dénudent les pentes qui se dépouillent de terres végétales, puis vont s'installer sur d'autres terres vierges qu'ils ravagent de la même manière. C'est contre cette tendance qu'il faut réagir en cantonnant les centres de population. Il y a peu d'espoir d'arriver à faire comprendre aux Mahoris que le riz qu'ils récoltent ne vaut pas la centième partie des forêts qu'ils détruisent pour le cultiver, et qu'ils auraient avantage à planter des caféiers, des girofliers, des sésames, des

des ricins, des indigotiers, etc., 20 fois plus rémunérateurs ; ou même à élever des boeufs, autrefois si communs, aujourd'hui presque rares, dont ils trouveraient la vente soit pour la consommation, soit pour les charrois. Mais si l'on ne peut leur donner l'idée du progrès et du bien, on peut au moins leur ôter la possibilité du mal en interdisant formellement la culture du riz à Mayotte. Le riz n'est pas la nourriture naturelle des Mahoris qui, naguères, vivaient principalement de patates, de manioc, maïs et d'autres plantes dont la culture n'offre pas les mêmes inconvénients que celle du riz. C'est un aliment de luxe qu'ils peuvent faire venir de Madagascar, comme ils le faisaient autrefois. Que les Malgaches promènent leurs torches dans les immenses solitudes de Madagascar, qu'ils sèment du riz dans les cendres de leurs forêts séculaires, fort bien, c'est un moyen d'assainir cette île, à la longue ; mais de semblables procédés de culture ne conviennent nullement à Mayotte qu'ils rendraient aride et inhabitable en peu d'années, si l'on n'y prenait garde.

Toutes les concessions accordées n'ont pas été mises en valeur, 35 seulement sont occupées et exploitées, ce sont :

Koéni	Sacouli	Benjoni
Mamoutzou	Bouni	Mohila
Rouvéni	Longoni	Chiconi
M'Sapéré	Conconi	Qualéy
Loujani	M'Changa-Mouzi	Chérini
Passamenti	Rouveni	Miréréni
Issondjou	Soha	Chambani-Ombé
Débénéz	Dzoumogné	Mouzé-Azia
Ajangua-Vounzé	Soulou	Aniondou
Andé	Combani	M'Samoudou
Bambo	Angouniatsa	Caroni

De ces concessions, 20 sont occupées par des Européens ou des créoles ; elles se composent des maisons d'habitations, des bâtiments d'exploitation et de camps plus ou moins considérables de travailleurs natifs et africains.

L'absence de tout état civil indigène, jusqu'à mon départ de Mayotte, ne m'a pas permis d'étudier les mouvements des naissances, mariages et décès de la population indigène, qu'il eût été pourtant si utile de connaître. L'organisation de ce service par M. Hayes permettra de combler plus tard cette lacune.

Quand j'ai dit que la population de Mayotte était douce et docile, j'avais surtout en vue la parfaite soumission avec laquelle elle accepte les ordres de l'autorité ou les arrêts de la justice ; mais cette douceur ne l'empêche pas d'avoir, de temps en temps, maille à partir avec les tribunaux de police correctionnelle ou de simple police. Il est juste d'ajouter qu'un grand nombre de délinquants appartiennent à la clas-

se des travailleurs africains ; je les sépare donc des natifs dans ce tableau.

Année 1868 - STATISTIQUE CRIMINELLE

I.

Crimes	Nbre des crimes	Nombre des prévenus		
		Africains	Natifs	Total
Incendie	1	1	--	1
Coups et blessures graves	1	1	-	2
Viols	2	2	-	2
Vols qualifiés	8	9	2	11
	12	13	2	15

II.-

Délits	Nombre des délits	Nombre des condamnés		
		afri-cains	Natifs	Total
Coups et blessures	7	6	1	7
Rébellion	5	8	40	48
Outrages publics à la pudeur	3	1	2	3
Vol	65	47	21	68
Vagabondage	23	-	23	23
Domages aux propriétés	2	-	2	2
	105	62	89	151

III.-

Contraventions	Nombre des contraventions	Nombre des condamnés		
		Africains	Natifs	Total
Injures	1	-	1	1
Voies de fait	13	11	2	13
Tapage nocturne	3	3	1	4
Engagements frauduleux	7	-	14	14
Détournements de travailleurs	3	-	3	3
Refus de service	76	59	17	76
Circulation illégale	27	25	6	27
Vols de fruits	21	17	4	21
Dégradations mobilières ..	2	2	-	2
Contraventions diverses ..	4	-	4	4
	157	113	52	165

On voit que les coups, les vols et les vagabondages sont relativement fréquents ; la majorité, pour les coups, appartient aux Africains qui sont très-querelleurs, le vol est assez naturel aux natifs ; quant au vagabondage, pour lequel ils ont également un fort penchant, il provient de la facilité avec laquelle les permis de résidence sont accordés à des paresseux qui viennent des autres Comores chercher fortune à Mayotte per fas et surtout per nefas.

V.-

Aspect des concessions.- Exploitation agricole.-
Exploitation industrielle.- Culture de la canne.-
Fabrication du sucre.- Usines.- Rendement.- Fabri-
cation du rhum.- Ressources diverses.- Principales
causes des insuccès.- Utilité des routes empierrées.-
Etat des cultures.- Tableaux divers.- Développement
possible de la fabrication du sucre à Mayotte.-

La plupart des concessionnaires se sont établis sur le littoral de la Grande-Terre, dans les vallées qui séparent les contreforts. Toutes les concessions se ressemblent ; au bord de la mer, à l'entrée de la vallée, une bande de marais et de palétuviers, puis une plaine d'alluvion entourée de pentes douces, et, au-delà, des pentes plus abruptes, couvertes de bois ; au fond de la vallée, une rivière peu abondante pendant la saison sèche, mais roulant une masse d'eau considérable pendant la saison des pluies ; dans la plaine une usine à sucre, des ateliers, des magasins, des hangars, une maison de maître, des maisonnettes pour les employés, à portée de la cloche, un grand camp pour les travailleurs noirs ; tout à l'entour, des champs de cannes à perte de vue ; voilà à peu près la physionomie de chaque établissement sucrier. Les grands navires peuvent mouiller en face de chaque établissement, mais il est nécessaire de transborder les chargements dans des chaloupes ou de petits bouterres qui seuls peuvent approcher de la terre.

Dans l'origine, les marais étaient beaucoup plus étendus qu'aujourd'hui ; des barres, formées à l'embouchure des rivières, avaient produit des marais mixtes extrêmement dangereux. On conçoit sans peine l'épouvantable insalubrité de ces vallées lorsque les premiers colons ouvrirent les barres, desséchèrent les marais et mirent à nu par le défrichement les terres putrides formées par les alluvions. Aussi crut-on pendant longtemps que jamais la Grande-Terre ne serait habitable pour les Européens. Les colons se bornaient à y passer la journée et revenaient, chaque soir, coucher à Dzaoudzi et à Pamanzi, ou à bord des navires en rade. Enfin, en 1850, M. Sohiers de Vaucouleurs transporta sa maison flottante à Issondjou et s'y installa avec ses employés. Le premier pas était fait ; son exemple fut suivi et les concessions se peuplèrent.

Deux voies se présentaient aux colons : se borner à une exploitation agricole en tirant parti des milliers de cocotiers en plein rapport que renfermait chaque concession, en régularisant les bouquets épars, en les joignant par de nouvelles plantations, enfin en cultivant des caféiers, des girofliers, des cacaoyers, etc., ou bien aborder la culture de la canne qui réussissait parfaitement et se lancer dans la fabrication du sucre. L'exploitation purement agricole pouvait donner de beaux résultats ; chaque cocotier rapporte, par an, de 40 à 50 cocos, et, en faisant la part de la maraude, des fanihis, et autres accidents, 30 cocos, valant 1 fr. 50c., à 0fr.05 chacun, prix assuré. Un hectare pouvant contenir au moins 800 cocotiers, eut rapporté 1,200 fr. et 100 hectares 120,000 fr. Il eût été facile d'établir dans les belles vallées de Koéni, Passamenti, Débeney, etc., 100 hectares de cocotiers et 50 hectares de caféiers ; un hectare peut recevoir 1,500 caféiers qui produisent chacun 0k,500 de café par an ; en estimant seulement à 0fr.50 le rendement de chaque pied, ces 50 hectares de caféiers eussent produit 37,500 fr. Mais il eut fallu attendre 3 à 4 ans les caféiers et 7 à 8 ans les cocotiers ; or dans un mays malsain comme Mayotte, le temps presse, il faut un résultat immédiat ; l'hectare cultivé en cannes pouvant, au bout de 10 mois, produire 4 ou 5 tonneaux de sucre c'est-à-dire 2 à 3,000fr., on sacrifia les cocotiers et les caféiers et on se mit à cultiver la canne et à bâtir des usines. A-t-on eu raison ? Il a été longtemps permis d'en douter ; mais depuis quelques années, les progrès sont tellement grands que le succès est aujourd'hui assuré.

Un des propriétaires d'usine les plus expérimentés, M. le docteur Monestier, a bien voulu me communiquer une étude manuscrite sur Mayotte dans laquelle, j'ai largement puisé ; je lui emprunté quelques renseignements, qui peuvent être utiles, sur la manière de cultiver les cannes à Mayotte.

Les cannes cultivées à Mayotte viennent de Maurice et de la Réunion ; ce sont la canne de Java, blanche et jaune, la canne Diard, la canne violette d'Otaïti, la canne rubannée. Les trois premières sont les plus sucrées et acquièrent un beau volume ; leur inconvénient est de fleurir, de n'offrir que peu de temps pour la manipulation et d'être plus attaquables par le borer. Elles croissent mieux dans les plaines que sur les hauteurs et donnent de beau sucre quand elles sont brassées dans la saison convenable.

La canne violette d'Otaïti ne fleurit pas ; elle est plus vivace et résiste mieux sur les versants, par conséquent dans les terrains les plus secs. Son écorce, plus dure que celle de la canne jaune, la rend plus difficile à manipuler ; on doit la planter de préférence sur les hauteurs et les plateaux peu arrosés ; elle est moins attaquable par le borer.

La canne rubannée, très-vivace, fournit des jets très-abondants mais grêles, son écorce est coriace ; elle donne peu de jus et est peu recherchée des noirs, aussi l'emploie-t-on en bordure des champs et des chemins, c'est sa seule valeur.

Les cannes poussent vite et bien ; les champs de plaine peuvent être entretenus 9 à 10 ans sans être dessouchés ; il y en a même dont les souches ont 15 à 20 ans et produisent encore ; mais il faut soigner les champs et couper, chaque année, les cannes en temps convenable.

Supposons le terrain défriché, débarrassé surtout des racines du faux dattier, mouranda, qui repoussent sans cesse si elles ne sont dessouchées, on doit tracer des sillons espacés de 2 mètres en plaine, et sur les hauteurs, d'autant moins distants que le terrain est moins fertile. En plaine cet espacement permettra mieux la plantation, le nettoyage et le grattage ; la canne sera plus aérée, pourra se développer largement et former plus tard des arceaux impénétrables au soleil avec les rangées voisines. Les trous doivent être longs de 0m,50, larges et profonds de 0m,25, et taillés à pic, si l'on veut éviter les éboulements ; il faut gratter souvent, couvrir et découvrir à propos les plants. L'essentiel est de ne pas attendre trop tard pour la plantation ; le mois de septembre occupe le n°7 dans l'ordre des mois classés par quantité d'eau tombée ; avec lui commencent les pluies hivernales qui ne cessent qu'en avril. C'est pendant les mois de septembre, octobre et novembre, et non plus tard, que les plantations de cannes réussissent parce que les pluies modérées favorisent la germination sans faire pourrir la canne ; les herbes repoussent moins vite que pendant les grandes pluies ; les trous ne sont pas comblés par les terres qu'entraîneraient, plus tard, les pluies torrentielles de décembre et janvier ; enfin les cannes plantées en septembre et octobre sont bonnes à manipuler l'année suivante au mois d'août, avant que la force de la sève ne les fasse végéter de nouveau avec le retour des pluies. Les plus sages, dans le cours de la manipulation, plantent pendant les jours de pluie et attendent que la terre soit sèche pour reprendre la coupe et charroyer les cannes au moulin.

C'est vers la fin d'avril et surtout en mai qu'arrive la floraison. Quand le panache de la canne s'effeuille et tombe avec les brises sèches du S/E., le moment est venu de couper et de manipuler. On doit commencer au plus tard en juin ; les cannes ne gagneront pas de densité à attendre les mois d'octobre et de novembre, et alors les pluies effondrent les chemins ; les boeufs de charroi se fatiguent et crèvent ; la bagasse ne peut sécher ; le bois et la paille sont humides, etc.

D'ailleurs, à ce moment, les travailleurs doivent être suffisamment occupés à planter. On compromet l'avenir en coupant les cannes trop tard, car l'année suivante, on sera forcé de couper en pleine végétation et les cannes seront pauvres. Les concessionnaires, pour une raison ou pour une autre, ne sont presque jamais prêts à faire la coupe au moment convenable, et c'est là la principale cause des insuccès de beaucoup d'habitations. Quelques planteurs redoutent l'effet d'une sécheresse trop prolongée sur les repousses, dans le cas où ils commencent la coupe de bonne heure ; qu'ils attaquent d'abord les terrains bas et humides et réservent pour la fin les versants secs, ils éviteront cet inconvénient. Le colon prévoyant plante ses cannes dès le mois de septembre, aux premières pluies, manipule dès le mois de mai, et emploie la morte saison à mettre son usine en bon état.

Le borer a été importé à Mayotte avec des cannes de Maurice, mais la rapidité de la végétation l'empêche de produire d'aussi sérieux dégâts qu'à la Réunion. L'ennemi le plus redoutable pour les cannes, dans les Comores, est un coléoptère qui pratique, à quelques centimètres de la surface du sol, des galeries circulaires, et fait à peu près les mêmes ravages que les courtilières, en France, dans les prairies et les jardins.

Les cours d'eau sont généralement insuffisants pour servir de moteurs et on a recours à la vapeur. L'outillage de chaque usine est ainsi composé essentiellement : machine à vapeur, moulin pour broyer les cannes, chaudières à défécation, batteries en cuivre, dites Gimart, pour cuire le vesou, basses températures ou évaporateurs rotateurs dits Wetzel pour le jus concentré, turbines pour l'expulsion des sirops. Ceux qui se servent de batteries en potin se passent de rotateurs Wetzel et purgent leur sucre dans des caissons ; ils dépensent moins, mais ont de mauvais produits, encombrants à cause du temps de purge et beaucoup moins abondants. Le triple effet et la cuite dans le vide sont inconnus à Mayotte ; on ne cherche qu'à produire la nuance dite bonne quatrième. Si l'on récuisait les sirops, le rendement serait plus considérable, mais sur toutes les habitations on les laisse couler à la mer.

En 1859 le rendement d'un hectare de cannes était 1,580^k en 1863, 2,040-k. ; en 1867, le rendement moyen a été 2,776-k. ; il pourrait facilement être porté à 3,000 ou 3,200-k. La grande richesse des sirops, complètement perdus aujourd'hui, permettrait de fabriquer d'excellent rhum et de compenser l'imperfection de l'outillage par la distillation des résidus. On en fabriquait autrefois, mais cette fabrication a donné lieu à toutes sortes d'abus ; au lieu de payer leurs engagés africains et malgaches, beaucoup de concessionnaires les gorgeaient

de rhum qui ne leur coûtait rien ; le désordre était à son comble. Le gouvernement local fut forcé d'imposer à cette industrie une législation restrictive qui la tua ; les colons s'en plaignent, mais ils ne doivent s'en prendre qu'à eux ; qu'ils exportent leur rhum et la législation actuelle leur sera légère ; Madagascar et la côte d'Afrique leur offriront des débouchés suffisants s'ils entrent en relations avec les commerçants établis dans ces pays. La principale objection des colons, c'est qu'ils manquent de fûts pour exporter les rhums ; il est certain que les fûts tout confectionnés sont assez rares à Mayotte, mais les forêts y produisent d'excellents bois avec lesquels on peut en faire. Avec les sirops sacrifiés, il serait facile de distiller 250 à 300,000 litres de rhum chaque année.

On emploie exclusivement pour charroyer les cannes aux moulins, les grands et beaux boeufs de la côte Ouest de Madagascar, qui coûtent, rendus à Mayotte, de 40 à 60 francs par tête. Les forêts produisent d'excellents bois de charpente et de menuiserie pour les charrettes ; les coraux des récifs fournissent une immense quantité de chaux qui revient, préparée, à 5 francs la barrique ; enfin le bois de chauffage se trouve en abondance sur les versants, à portée de chaque habitation.

Les grandes causes d'insuccès sont les accidents aux machines, qui sont très-fréquents malgré le ruineux entretien de nombreux mécaniciens payés chacun à 6, 8, 10 et même 12,000 Fr. par an ; ces accidents ne peuvent pas toujours être réparés à temps, soit à cause de l'insuffisance de l'outillage, soit à cause de la maladie des mécaniciens ; de là, chaque année, des chômages ruineux pendant le temps de la manipulation ; et comme, généralement, les colons sont en retard pour commencer la coupe, et il en résulte des dérangements irréparables ; la saison favorable passe, on coupe dans la boue, on manipule dans l'eau, les plantations et les recoupes sont compromises, les produits diminuent de moitié, bref, on voit se produire tous les inconvénients signalés plus haut. La création, par le gouvernement, d'ateliers sérieux de réparation pour ses navires de guerre aurait rendu d'immenses services aux concessionnaires en permettant de faire rapidement une foule de réparations très-longues et quelquefois impossibles avec l'outillage, nécessairement imparfait, des ateliers privés.

Une autre source d'accidents, c'est l'imprévoyance avec laquelle on a couvert en chaume la plupart des usines, qui sont continuellement exposées à prendre feu pendant la manipulation. Il ne serait pourtant pas impossible ni même difficile de fabriquer des tuiles avec les argilés qui abondent à Mayotte ; mais personne n'y a songé, ou tout au moins, ne l'a fait jusqu'à présent.

Il y a à Mayotte douze usines, pouvant manipuler le double des cannes qui les entourent; il faudrait, aujourd'hui, établir des routes nombreuses et bien ferrées qui permettent aux charrettes de circuler avec des chargements de cannes. Les routes actuelles sont insuffisantes; on s'est contenté pour les faire, de découvrir la terre et de tracer deux fossés, sans empierrer la voie; aussi les charrettes, même vides, y enfoncent-elles jusqu'au moyeu, dans la poussière, pendant la saison sèche et dans la boue pendant l'hivernage. Quelques bonnes routes permettraient aux petits concessionnaires de planter des cannes et de les porter aux usines pour les faire manipuler. La fabrication du sucre prendrait ainsi une grande extension. Les tableaux suivants donneront une idée des progrès accomplis de 1855 à 1868.

CULTURE DE LA CANNE ET DU CAFE

I.-

Etat des cultures et des produits de
1855 à 1868

ANNEES	Hectares cultivés		SUCRE PRODUIT	Rendement moyen de l'hectare de cannes
	Cannes	Café		
1855	"	"	285,000	"
1856	519	32	522,000	1,005
1859	814	6	1,260,340	1,580
1863	924	4	1,999,447	2,040
1864	1,010	8	2,346,208	2,323
1865	1,057	10	1,996,830	1,890
1866	1,057	13	2,848,831	2,789
1867	1,154	20	3,083,506	2,776

II.-Tableau comparatif des principales usines.-

Noms des concessions.	sucre produit		
	1856	1863	1867
Koéni et Débeney (2 usines)	190,000	287,000	1,015,000
Issondjou et Passamenti (1 usine)	217,000	370,000	286,000
Dzoumogné	20,000	225,000	500,000
Soulou	"	235,000	325,000
Combani et Benjoni (2 usines)	"	350,000	355,000
Loujani et M'Sapéré (1 usine)	60,000	135,000	113,000
Ajangua et Vounzé (1 usine)	15,000	220,000	314,000
Longoni	"	5,000	78,000

III.- Développement.-

Noms des concessions	Hectares concédés	Hectares cultivés en cannes	sucres produits en 1867 kilo	Travailleurs	
				Blancs	Noirs
<u>Etablissements à usine à vapeur</u>					
Koéni	1,392	140	400,000	3	230
M ^r Sapéré-Loujani	214	63	113,000	2	78
Mamoutzou	115	?	15,000	2	"
Issondjou-Passamenti	1,040	150	286,000	2	183
Débeney	1,646	115	615,000	2	110
Ajangua-Vounzé	622	95	314,000	2	177
Longoni	98	34	73,000	2	60
Conconi	147	24	60,000	-	83
Dzoumogné	1,000	150	500,000	4	300
Soulou	400	100	325,000	2	175
Combani	1,200	130	195,006	2	160
Benjoni	830	100	160,000	2	180
<u>Etablissements planteurs</u>					
Andé	48	20	30,000	1	25
M ^r Changa-Mouzi	68	12	3,000	1	16

Outre ces établissements, on comptait au 1^{er} janvier 1868, sur 18 autres concessions purement agricoles : 78,500 caféiers, non en rapport, 5,000 cacaoyers, 25,000 cocotiers en rapport, et environ 18 hectares cultivés en cotons et sésames ; il a été récolté sur ces concessions, en 1867, environ 3,000 kilos de café, 112,000 kilos de riz, et 93,000 cocos. Le café de Mayotte est très-fort et excellent, dans quelques années il sera un article sérieux d'exportation ; la vanille croît parfaitement et donne de superbes gousses quand elle est bien fécondée ; on n'en cultive que pour la consommation. L'île est pleine de magnifiques ricins, d'indigotiers et de pignons d'Inde qui poussent spontanément et qu'on pourrait exploiter.

Voyons maintenant quel développement la fabrication du sucre peut atteindre à Mayotte. La surface de Mayotte est à peu près de 40,000 hectares ; au point de vue des cultures et l'impôt, les terres se divisent en quatre classes :

Nature du sol	Classes	Taxe p/hectare
Terrains d'alluvion	Première	2f. 71
Plateaux cultivables	Deuxième	2f. 04
Pentes cultivables	Troisième	1f. 35
Pentes et sommets non cultivables	Quatrième	0 f.67

Au 1er janvier 1868, les terrains concédés, assujétis à l'impôt, présentaient une surface de 11,722 hectares 68 ares et se décomposaient ainsi :

	hectares	ares
Première classe	1,636	50
Deuxième classe	995	50
Troisième classe	4,420	66
Quatrième classe	4,669	99

TOTAL : 11,722, 65

Ce qui donne 7,052 hectares 65 ares de terres cultivables. Aujourd'hui la surface concédée s'élève à plus de 15,000 hectares et il ne reste guère que 8,000 hectares à concéder. Sur le total de 40,000 hectares, 15,000 hectares environ sont cultivables à divers degrés, mais 6,000 hectares, au moins, peuvent trèsfacilement être cultivés en cannes ; supposons que, le progrès des cultures continuant, ces 6,000 hectares soient plantés en cannes, ils produiront 18,000,000 kilos de sucre, soit une somme de 7,200,000 francs ; Voilà le rendement possible de cette petite île. Qu'à ce moment Anjouan et Mohéli arrivent à produire de leur côté 8 à 10,000 tonneaux, et le groupe des Comores nécessitera, chaque année, l'emploi de 60 ou 80 grands navires pour le transport de ses sucres. Mais il faudra procurer des frêts d'aller aux 25 ou 30 navires qui se rendront de France à Mayotte ; c'est alors que s'établira naturellement à Mayotte un vaste entrepôt de produits européens où se pourront charger les nombreux boutres qui, chaque année, partent sur lest des Comores pour se rendre à la côte d'Afrique et à Madagascar.

VI.-

Les engagements de travailleurs.- Effectif des ateliers.- Recrutement dans les Comores.- Régime des ateliers à Mayotte.- Modifications nécessaires.-

La question des engagements de travailleurs est une des plus importantes pour les établissements sucriers dont les ateliers exigent 2,500 à 3,000 noirs. Mayotte ne pouvant fournir

qu'un nombre restreint de travailleurs, il faut chercher les autres à l'étranger. Autrefois le recrutement à la côte d'Afrique était permis, de regrettables abus l'ont fait supprimer ; l'humanité et la morale y ont-elles beaucoup gagné ? Les petits rois de l'intérieur se battent comme auparavant, seulement ils tuent leurs prisonniers au lieu de les vendre ; la traite a beaucoup diminué, mais elle continue dans des conditions beaucoup plus dures pour les Africains ; obligés de cacher les noirs, les négriers les entassent à fond de cale et, dit-on, les jettent quelquefois à la mer quand ils sont chassés par des croiseurs anglais. Tous les esclaves qui venaient d'Afrique recevaient la liberté et trouvaient dans nos colonies, tout en travaillant, une existence préférable à celle qu'ils menaient dans leur pays ; ils étaient d'ailleurs acquis à la civilisation. Peut-être eût-il été plus avantageux de régulariser et de surveiller les opérations du recrutement à la côte d'Afrique que de les supprimer complètement, car nous avons perdu, sans compensation, une source d'excellents travailleurs.

L'Afrique fermée, on a demandé à la nombreuse population de l'Inde les travailleurs noirs nécessaires à nos colonies ; il suffit de jeter les yeux sur les statistiques criminelles de la Réunion, par exemple, pour juger des résultats moraux de ce recrutement. Mayotte essaya donc de recruter ses travailleurs dans l'Inde ; un premier convoi fut amené par M. Sohiers de Vaucouleurs, en 1848, mais ces Indiens furent immédiatement atteints par les fièvres paludéennes ; la moitié mourut dans les deux premières années et on fut obligé de renvoyer les autres complètement cachectiques. Les Indiens ne pouvant vivre à Mayotte, le Gouvernement autorisa les engagements de travailleurs indigènes dans les autres Comores et c'est là que se recrutent aujourd'hui les ateliers de Mayotte.

Aucun essai n'a encore été fait pour l'acclimatement des Chinois et des Annamites ; peut-être réussirait-il ? Mais il ne serait pas prudent de le tenter sans munir Mayotte d'une garnison suffisante pour assurer la sécurité des habitants.

Mouvement des engagements de travailleurs.

Personnel	Années	Nombre des engagés	Décès déclarés	Engagés introduits
Engagés	1856	1,213	... ?	... ?
"	1860	1,746	19	... ?
"	1861	... ?	14	551
"	1862	1,806	16	454
"	1863	2,257	17	462
"	1864	3,179	28	451
"	1865	3,264	9	471
"	1866	3,787	39	476

Recensement pour l'année 1867

Origine	Hommes		Femmes		TOTAL
	au-des- sus de 18 ans	Au-des- sous de 18 ans	au-des- sus de 18 ans	Au-des- sous de 18	
Mozambique	1,198	753	97	197	2,245
Malgaches	191	40	25	15	268
Mahoris	107	71	"	6	184
Comoriens	42	51	"	"	93
Anjouanais	117	15	"	"	132
Mohéliens	39	10	"	"	49
Zanzibariens	28	"	"	"	28
Indiens	3	"	"	"	3

Décès déclarés : 31.- Travailleurs introduits : 469.- Effectif au 1er janvier 1868 : 3,002.-

On voit que la grande majorité des engagés se compose de Mozambiques ; ce sont d'excellents travailleurs, très-vigoureux et non sujets aux fièvres paludéennes, ce qui leur donne, à Mayotte, une valeur particulière ; ils présentent, en outre, ce grand avantage qu'après avoir terminé leur engagement, que la plupart renouvellent, ils se fixent dans l'île et augmentent la population laborieuse.

Les natifs des Comores figuraient, en 1865, pour 515 dans le chiffre de 3,234 engagés, et, en 1866, pour 950 sur 3,787 ; ils ne figurent plus que pour 437 dans l'effectif de 3,002, en 1868. Leurs engagements sont moins chers que ceux des Africains et des Malgaches, les sultans n'exigent pour chaque contrat qu'une prime de 30 à 60 francs ; mais le sultan d'Anjouan ne permet à ses sujets que des engagements de 1 ou 2 ans, ce qui est formellement contraire à l'arrêté du 2 octobre 1855, par lequel les engagés venant de dehors sont toujours soumis à un premier engagement d'au moins cinq années ; pour être assuré de leur retour, il retient leurs femmes et leurs enfants et leur défend de se marier à Mayotte ; on prétend aussi qu'il prélève une part sur leur salaire ; d'ailleurs le sultan d'Anjouan a besoin de travailleurs pour son usine et celle de M. Sunley, il n'envoie donc à Mayotte que les phthisiques, les rachitiques, les ulcérés, etc., ce qui empêche le recrutement à Anjouan d'être aussi avantageux qu'il pourrait l'être.

La cession du contrat d'engagement d'un travailleur passé dans les Comores en présence des délégués de l'Administration, coûte, à Mayotte, 125 francs pour un noir au-dessous de 10 ans, 150 francs de 10 à 18, 175 francs au-dessus de 18 ans.

La paye varie, par mois, suivant l'âge et le temps de service, de 2fr.50. à 10 Francs; sur les habitations, la moyenne est 7fr.50. La ration journalière se compose de 1,200 grammes de riz en paille. L'engagement d'une bande de 100 noirs de 18 à 25 ans revient à 17,500 francs ; son entretien coûte par an pour les gages : 9,000 fr., pour la nourriture : 3,960 fr., pour les soins médicaux: 2,500 fr., en tout : 15.460fr.

L'impossibilité d'exercer, de Dzaoudiz, une sérieuse surveillance des habitations, a laissé s'établir de nombreux abus, aujourd'hui tellement invétérés qu'il est fort difficile de les supprimer. Les sages prescriptions de l'arrêté du 2 octobre 1855, qui défendent d'imposer au travailleur, à part le temps de la coupe et de la manipulation, plus de 10 heures de travail par jour entre le lever et le coucher du soleil, et qui lui assurent un repos de 2 heures dans le milieu de la journée, et le repos complet les dimanches et jours fériés, ne sont pas observées. Chaque matin, à 5 heures, le travail commence et dure sans interruption jusqu'au coucher du soleil ; nulle part, excepté dans les ateliers du gouvernement, dans les prisons et peut-être sur une ou deux habitations, le repos de midi et du dimanche complet n'est accordé au travailleur ; on le force à passer 13 heures, soit aux champs, soit à l'usine, sans prendre ni repos ni nourriture; et après l'appel du soir, à 7 heures, que lui donne-t-on pour sa ration de la journée ? 1,200 grammes de riz en PAILLE qu'il est obligé de piler de vanner et de faire cuire, avant de le manger. Si un travailleur est absent au moment de l'appel, le maître lui retient d'abord le prix de cette journée puis le prix d'une seconde journée à titre de dommages intérêts; il arrive ainsi quelquefois qu'au bout du mois, c'est le maître qui est créancier de son serviteur. Il est bien rare que les engagés touchent intégralement leur salaire. Sur quelques habitations les maîtres, ou leurs employés, ou des marchands indigènes en compte-courant avec eux, apportent des pacotilles d'étoffes ou d'autres marchandises qu'on distribue aux engagés, au lieu d'argent ; la fixation arbitraire du prix de ces marchandises rend illusoire les règlements de compte entre engagistes et engagés, et il serait bon de n'autoriser ce mode de paiement qu'en présence du syndic ou du commissaire du quartier.

Aujourd'hui le régime des ateliers est tel qu'il est impossible à l'engagé, quelque laborieux et bien disposé qu'il soit, de s'y conformer. Il est généralement admis qu'une seule substance ne suffit pas à nourrir un homme; or, on donne pour ration quotidienne à l'engagé, du 1er janvier au 31 décembre, du riz, rien que du riz, toujours du riz; le dégoût le prend et il s'en va marron, pour changer de régime pendant quelque temps. Si conformément aux prescriptions de la loi, les concessionnaires accordaient, à leurs engagés le repos de deux heures au milieu de la journée, si, en outre, ils respectaient le repos du dimanche, les engagés pourraient cultiver des bananiers,

du manioc, des patates, prendre du poisson, enfin varier leur nourriture. Comment ces hommes, occupés à un travail accablant de 5 heures du matin à 7 heures du soir, pourraient-ils songer cultiver un petit champ ? Il n'est pas étonnant qu'avec une pareille économie le quart des ateliers soit toujours parti mar-ron dans les forêts de l'intérieur, et que telle habitation qui compte 2 à 300 engagés n'en puisse jamais réunir plus de 150 sur le lieu du travail.

Voilà pour les intérêts des engagés, mais il y a aussi les intérêts des engagistes. Les peines prononcées par l'arrêté du 2 octobre 1855 sont telles que le plus puni n'est pas l'engagé, mais bien l'engagiste qui, pour la moindre contravention commise par son engagé, se trouve privé de son travail pendant 15 à 20 jours. Je suppose qu'un beau matin un engagé de l'établissement de Dzoumogné, par exemple, refuse de se rendre au travail ; la police l'arrête et le conduit au poste de Com-bani où il passe la nuit ; le lendemain, elle le conduit au poste de M'Sapéré, d'où on le dirige sur Mamoutzou où il s'embarque pour Dzaoudzi. Là il attend à la geôle un jour d'audience, soit 3 ou 4 jours ; il est jugé et, l'arrêté n'admettant pas de circonstances atténuantes, il est condamné à la peine minima de 8 jours de prison et 5 fr. d'amende. Comme il est radicalement insolvable, il est obligé de fournir en travail le montant de l'amende, soit 5 jours de prison. Quand la peine est terminée, quand l'amende est liquidée, on croit peut-être qu'il est libre, pas du tout, la police lui réclame, en vertu d'un règlement, 3 francs, pour prime d'arrestation ; il passe donc encore 3 jours en prison ; enfin, il est reconduit à M'Sapéré, puis à Com-bani, puis à son habitation où depuis un mois son engagiste est privé de ses services. Aussi les engagistes évitent-ils le plus qu'ils peuvent, l'intervention de la police sur les ateliers. Au temps où la peine du rotin était applicable, lorsqu'un travailleur désobéissait, on le conduisait au poste de police le plus voisin, il recevait quelques coups de rotin et s'empressait de reprendre le travail, parfaitement corrigé. Aujourd'hui le rotin est interdit, il ne reste comme moyen de répression que l'emprisonnement, peine complètement illusoire pour un nègre. Aller à la geôle est une bonne fortune pour un engagé ; là le repos de midi et du dimanche est scrupuleusement observé, la nourriture est bonne, le logement passable, le travail modéré ; aussi, un bon nombre d'engagés refusent-ils le service sur les habitations, uniquement pour être mis à la geôle. Qu'est-il arrivé ? Les concessionnaires, lorsqu'ils ont au à se plaindre de leurs engagés, se sont rendus justice à eux-mêmes avec la coupe, le bloc, le bâton, etc., etc.

Exiger que le repos de deux heures au milieu de la journée, et du dimanche en entier, soit accordé aux travailleurs ;

leur assurer le strict et loyal paiement de leur salaire ; édicter contre les engagés coupables de contraventions légères, des peines qui ne soient pas onéreuses uniquement pour l'engagiste ; rendre l'emprisonnement une véritable peine en forçant les détenus à un rude travail ; telles sont les modifications qu'il est nécessaire d'apporter au régime actuel des ateliers.

Le gouvernement local y trouvera, d'ailleurs, son intérêt. Tous les ans on porte aux recettes du budget local, pour le produit du travail des détenus, une somme de 500 fr. Or la moyenne journalière de l'effectif des détenus, du 1^{er} janvier au 31 décembre, est 70 ; qu'on fasse sérieusement travailler ces 70 détenus et ils fourniront par an, dimanches non compris, 21,910 journées de travail. Ce chiffre n'est nullement exagérée; en 1867, le juge impérial a jugé 364 prévenus, 68 ont été acquittés et 296 condamnés à un total de 20,986 jours de prison, et à 1,776 francs d'amendes qui, converties, donnent 1,776 journées de travail. Combien de travaux utiles, d'assainissements de marais, par exemple, ne pourrait-on pas accomplir avec ces 22,000 journées de travail forcé ?

VII.-

Justice.- Tribunaux européens et indigènes.- Statistique.- Navigation.- Mouvement de navires en 1867.- Commerce de Mayotte avec la France, les colonies et l'étranger en 1867.- Principaux articles d'importation et d'exportation.- Commerce local.- Rareté du numéraire.- Patentes.

La justice est rendue par un juge impérial, à la fois juge civil, juge de commerce, juge de paix et juge d'instruction. Il connaît en premier et en dernier ressort, des actions personnelles, mobilières, et commerciales jusqu'à 1,000 francs, et des actions immobilières jusqu'à 50 francs de revenu ; au delà, appel peut être porté de ses jugements devant la Cour impériale de la Réunion. Les Codes métropolitains, civil, de procédure, d'instruction criminelle et pénal, ont été promulgués à Mayotte, sans aucune modification ; les formalités du Code de procédure offrent de grandes garanties en France mais, à Mayotte, elles sont impraticables et entravent la marche des affaires ; le tribunal se compose d'un seul juge, les procès se débattent, sans le ministère d'avoués, d'avocats, ni même d'huissiers spéciaux, entre des parties agissant et comparaissant elles-mêmes, et le plus souvent étrangères à l'étude du droit ; il importe donc d'introduire la plus grande simplicité dans la marche de la procédure, et, sous ce rapport, les dispositions du décret du 28 novembre 1866 portant organisation de l'administration de la justice à la Nouvelle-Calédonie, relatives au tribunal de première instance, pourraient être avantageusement appliquées à Mayotte.

En matière correctionnelle, le juge impérial peut prononcer, sans appel, jusqu'à un an d'emprisonnement et 1,000 francs d'amende ; au delà, il ne statue qu'en premier ressort. Les affaires criminelles sont instruites à Mayotte et transmises à la Cour de la Réunion. Peut-être y aurait-il économie, au lieu de transporter à la Réunion un nombre quelquefois très-grand de prévenus et de témoins, à envoyer un des conseillers de la Cour de Saint-Denis tenir des assises à Mayotte lorsque le cas se présenterait. On y gagnerait aussi, comme effet moral, d'exercer la répression sur le lieu même du crime.

Les indigènes sont soumis à nos lois pénales, et justiciables en matière de police des tribunaux européens. On leur a reconnu le droit de faire juger leurs différents civils par des juges indigènes. Ces juges sont les cadis de Pamanzani, de M'Sapéré et de Sada, tous musulmans. Il eut été impolitique de laisser à ces musulmans le monopole de la justice indigène sur les Indiens, les Malgaches et les Africains qui ne connaissent pas le Coran, aussi les difficultés entre les diverses classes indigènes sont-elles jugées par le Commandant supérieur en présence des cadis et des chefs de village assemblés en kabar. Cette heureuse institution efface l'action des cadis devant l'autorité du Commandant, et prépare la voie à l'acceptation par les indigènes du tribunal européen, auquel la plupart ont déjà recours pour les affaires purement d'intérêts et contentieuses.

STATISTIQUE JUDICIAIRE
Année 1867

NATURE des AFFAIRES..	Affaires entre				Somme	
	Europé- ens	Indi- gènes	Euro- péens et ind.	TOTAL	des demandes	des attributi- ons
<u>Justice de paix</u>					fr.	fr.
Affaires conciliées.....	7	12	1	20	"	"
Affaires non conciliées	6	6	5	17	"	"
Affaires jugées	1	47	11	59	6,018	4,898
<u>Tribunal civil</u>						
Affaires jugées	37	6	5	48	1,315,088	708,953
<u>Tribunal de com- merce</u>						
Affaires jugées	3	4	3	10	19,221	5,178

- 158 à
Ventes judiciaires d'immeubles

Nombre des ventes	Total des mises à prix	Total des adjudications
4	292,900-f.	300,629-f.

Bien qu'il y ait un receveur, le service de l'enregistrement n'est pas établi à Mayotte.

NAVIGATION
Année 1867 (du 1er janvier au 31 décembre)
Navires français

Ports d'armement	Nbre des navires	tonnage (p. tonneaux)	hommes d'équipage	nature du navire
Nantes	4	1,963	59	trois-mâts
Saint-Nazaire	1	594	19	"-
Marseille	1	445	15	"-
St-Denis	1	366	13	"-
(Réunion).....	2	164	36	brick-goëlette
Nossibé	1	35	9	goëlette
Ste-Marie de Madagascar.....	1	99	10	brick-goëlette
Total ...	11	3,665,	158	

Boutres français ou francisés						
Mayotte	29	{	1,382	{	729	} boutres
Nossibé	11					
Total	40					

Navires étrangers				
Seychelles ...	1	156	16	brick

Boutres étrangers	
Zanzibar	37
Mascate	16
Anjouan	12
Bombay	11
Mohéli	4
Comore	3
Pemba	3
Mozambique	3

Baly	2
Vombé	2
Katchy	2
Souri	2
Mourounsang	1
Madé	1
Mozangaïe	1
Horita	1

(Total tonnage:)	(Total hom- mes d'équipa- ge:)	(Total des boutres :)
3,885	2148	101

TABLEAU DE COMMERCE DE MAYOTTE AVEC LA FRANCE, LES COLONIES ET L'ETRANGER PENDANT L'ANNEE 1857.

Entrées

PROVENANCE	NAVIRE	TONNAGE	EQUIPAGE	Valeur du Charge-ment
		ton.	hom.	Frs.
<u>Navires français</u>				
Nantes	2	884	27	228,000
Marseille	2	940	30	37,392
Saint-Nazaire	1	594	19	54,766
Sy-Denis (Réunion) ..	4	1,113	61	142,950
Ste-Marië (Madagascar)	1	99	10	42,150
Nosibé	4	35	9	33,000
TOTAL ...	11	3,665	156	538,258
<u>Boutres français</u>				
Bombay	2	102	44	18,375
Zanzibar	3	141	57	50,600
Nossibé	7	289	146	33,880
Anjouan	7	128	117	6,875
Mohéli	13	353	213	10,435
Baly	2	70	40	4,800
Ambongou	2	99	32	3,500
Marambitz	1	45	17	2,120
Mounzagaïe	1	35	02	13,000
Mourounsag	2	129	44	3,150
TOTAL..	40	1,385	729	146,735

Sorties

DESTINATION	NAVIRES	TONNAGES	EQUIPAGE	Valeur du chargement
		ton.	hom.	francs
<u>Navires français</u>				
Saint-Nazaire	3	1,544	49	967,227
Zanzibar	2	875	27	12,500
Calcuta	1	504	15	s. lest.
Nossibé	2	480	24	21,580
Saint-Denis	1	104	12	80,000
Mozambique	1	99	10	42,150
Madagascar	1	59	19	s/ lest.
Total	11	3,665	156	1,123,457
<u>Boutres français</u>				
Zanzibar	6	187	83	22,500
Nossibe	10	402	178	38,750
Anjouan	12	257	196	21,900
Mohéli	7	168	119	600
Ambongou	2	70	40	1,500
Marambitz	1	45	17	s. lest.
Mouzangaïe	1	59	21	s. lest.
Comore	2	47	27	1,000
Mánabé	1	25	7	s. lest.
Total	40	1,255	688	83,250

Entrées

<u>Navires étrangers</u>				
Seychelles	1	146	15	8,000
<u>Boutres étrangers</u>				
Bombay	6	216	121	151,718
Zanzibar	15	690	327	178,650
Nossibe	25	1,118	547	114,510
Anjouan	21	402	329	18,825
Mohéli	8	215	134	18,123
à reporter	76	2,787	1,473	481,826

Report	: 76	: 2,787	: 1,473	: 481,826
! Baly	!	!	!	!
! Ambongou	!	!	!	!
! Marambitz	!	!	!	!
! Mouzangaïe	!	!	!	!
! Mourounsang	!	!	!	!
! Comore	!	!	!	!
! Ambaritelle	!	!	!	!
! Mozambique	!	!	!	!
TOTAL	!	!	!	!

Sorties

DESTINATION	NAVIRES	TONNAGE	EQUIPAGE	Valeur du chargement
<u>Navires étrangers</u>				
Seychelles	1	146	15	3,500
<u>Boutres étrangers</u>				
Bombay	3	170	51	65,000
Zanzibar	15	581	298	63,360
Nossi-bé	26	1,033	559	22,250
Anjouan	15	246	220	8,000
Mohéli	3	62	47	1,200
Baly	7	370	206	s. lest.
Marambitz	4	225	98	s. lest/
Mouzangaïe	8	500	168	90,810 (*)
Mourounsang	3	90	48	200
Comore	4	77	72	5,000
Mozambique	1	17	15	s. lest.
Katchy	1	70	10	28,000
Iboz	1	80	12	1,500
Voulamassa	1	40	13	s. lest.
Vombé	1	40	17	7,980
Total :	!	!	!	!

(*) Trans.

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX ARTICLES D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION PENDANT L'ANNEE 1867.-

MARCHANDISES	Par pavillon français		Par pavillon étranger	
	Importation	Exportations	Importations	Exportations
	fr.	fr.	fr.	fr.
Etoffes	171,100	45,400	257,805	159,000
Riz	38,650	7,500	143,250	38,200
Boeufs	15,415	-	32,090	3,500
Sucre	-	1047,227	-	83,000
Diverses	313,093	23,330	154,381	13,100
Total	538,258	1123,457	587,526	296,800

Tableau général

MARCHANDISES	Importées ou en transit	Exportées ou en transit	Restées à Mayotte
Etoffes	428,905	204,400	224,505
Riz	181,900	45,700	136,200
Boeufs	47,505	3,500	44,005
Sucre	-	1,130,227	-
Diverses	467,474	36,430	431,044
Total	1,125,784	1,420,257	835,754

En résumé il est entré à Mayotte, en 1867, pour 835,754 fr. de marchandises étrangères, il est sorti pour 1,130,227 fr. de produits du pays ; ce qui donne une balance de : 294,473 fr. en faveur de la colonie. Il est bon de remarquer que, chaque année, les droits perçus en France à l'entrée des sucres de Mayotte, remboursent largement la Métropole des dépenses qu'elle fait pour sa colonie ; Mayotte n'est donc plus aujourd'hui une colonie onéreuse pour la France.

Jusqu'à présent le sucre forme seul article sérieux d'exportation. Sur les 3,093,500 kil. de sucre produit en 1867 1,711,273 kil. restaient en magasin au 31 décembre, 252,000 kil. avaient été vendus ou livrés en paiement à des commerçants arabes ou indiens établis à Mayotte, et avaient formé la plus

grande partie du frêt des boutres allant à Bombay et à Zanzibar. C'est un heureux commencement que le placement de ces sucres dans le pays, car l'objectif des colons doit être de payer les frais d'exploitation avec les produits et de s'affranchir autant que possible des ruineux envois de fonds qu'ils sont obligés de demander à la Réunion ou à la France. Aussi ne doit-on pas prohiber, mais seulement surveiller le paiement des engagés avec des étoffes ou autres marchandises fournies à Mayotte par les commerçants indigènes, car ce mode de payement permet aux colons de convertir en argent, sur les lieux mêmes, une partie de leurs sucres.

Une des grandes difficultés contre lesquelles ont à lutter les colons, c'est, malgré les ressources que leur fournit le comptoir d'escompte, l'absence fréquente du numéraire qui est absorbé avec une rapidité incroyable par la population indigène. A peine mises en circulation, les pièces de 5 francs, en argent, disparaissent et on ne les voit plus. A la Réunion, où le même fait se présentait, la disparition regrettable de la monnaie d'argent a été évitée par la mise en circulation de monnaies de billon autrichiens auxquelles on donne une valeur fictive de 1 franc. C'est avec ces monnaies, communément appelées des Kervéguen, que se fait aujourd'hui tout le commerce local de Saint-Denis. Il serait à souhaiter qu'une semblable combinaison pût réussir à Mayotte.

Presque toutes les étoffes viennent de Bombay et de Zanzibar ; le riz et les boeufs sont apportés exclusivement de la côte Ouest de Madagascar, soit directement, soit par l'intermédiaire de Nossibé. Jusqu'à présent les nombreux boutres qui se rendent à cette côte ne trouvent pas de frêt à Mayotte et partent sans lest.

Le commerce est localisé à M'Sapéré, Dzaoudzi, Pamanzi et Mamoutzou. Dzaoudzi compte 2 marchands en gros européens, et Mamoutzou 1, M'Sapéré compte 9 marchands en gros indiens ou arabes ; les marchands au détail sont répartis entre M'Sapéré et Pamanzi.

Tableau des patentés en 1867

Nature du commerce	Nombre des patentés	Tarif de chaque patente	Patentés	
			europ.	indig.
<u>1ère classe</u>				
Licence de cantine et magasin de gros et détail	1	800	1	"
Fabricats de rhum	3	600	3	"
Négociants et gros et détail	11	300	2	9

2e classe :

Marchands au détail	!	68	:	50	:	"	:	68	!
Marchands-tailleurs	!	3	:	50	:	"	:	3	!
Restaurateurs	!	2	:	50	:	1	:	1	!
Patrons de boutres (Pacotille)	!	9	:	50	:	"	:	9	!
Bijoutiers	!	13	:	50	:	"	:	13	!
Forgerons	!	6	:	50	:	"	:	6	!
Charpentiers	!	2	:	50	:	"	:	2	!
Cordonniers	!	1	:	50	:	"	:	1	!
Bouchers	!	2	:	50	:	"	:	2	!
Pâtisseries	!	1	:	50	:	"	:	1	!
Colporteurs	!	19	:	50	:	"	:	19	!

VIII.-

Insalubrité.- La saison sèche et l'hivernage.- Epoque favorable à l'arrivée des Européens.- Principales maladies.- Acclimatement.- Mortalité.- Statistique.-

Mayotte est loin d'être un pays sain. Sur le littoral on vit dans l'atmosphère empestée des marais mixtes ou salés qui garnissent toutes les criques ; une large ceinture de bancs de vase et de corail tenant aux assises de l'île, découvre, à mer basse, ainsi que l'immense surface de polypiers, des récifs ; il s'en dégage, sous un soleil ardent, des effluves éminemment malsains. Dans l'intérieur, les pluies torrentielles de l'hivernage entraînant les terres mises à nu par d'imprudents défrichements, délayent un humus chargé de matières organiques en décomposition et le charrient dans les vallées, ravinent les terres argileuses et ocreuses formées par l'altération de roches volcaniques récentes, et produisent des émanations telluriques à peu près aussi nuisibles que celles des marais.

Ces causes de maladies n'ont pas pendant toute l'année la même intensité ; deux saisons, bien tranchées, partagent l'année à Mayotte, la saison sèche qui commence à la fin d'avril et dure jusqu'au commencement d'octobre, et la saison humide ou hivernage qui occupe les autres mois ; l'année pathologique se divise de la même manière en bonne saison, qui répond à la saison sèche, et mauvaise saison, saison malsaine, qui répond à la saison des pluies, ou hivernage.

"Ce qui frappe tout d'abord, écrivait M. le docteur Daulé dans sa remarque thèse sur les maladies de Mayotte, c'est l'unité d'affection. Le fond de la pathologie de cette île est la fièvre intermittente sous toutes ses formes, avec tous ses types, depuis l'accès le plus simple jusqu'à celui qui se ter-

"mine en quelques heures par la mort. En effet, des mois entiers se passent sans voir dans l'hôpital de Mayotte autre chose que des manifestations de l'intoxication paludéenne. Mais il faut ajouter que si ce genre de maladie est unique, il n'épargne personne, ni sexe; ni âge, ni constitution, ni tempérament; dans un intervalle plus ou moins long, tous y passent; et il est impossible de dire que ce sera plutôt tel que tel autre qui en sera d'abord atteint.

"Les changements atmosphériques introduits par la succession des saisons n'engendrent pas de nouvelles maladies, mais ils ont une grande influence sur leur développement, leur forme, leur type, leur complication et leur degré de curabilité. La facilité avec laquelle les nouveaux arrivés contractent les maladies endémiques est d'autant plus grande que la saison de l'hivernage est plus prononcée, que les chaleurs sont plus fortes, que les pluies tombent avec plus de force, que le sol est plus détrempé. Très ordinairement la fièvre, quoique endémique pendant l'année, diminue considérablement en avril pour redevenir fréquente en septembre. Si l'on profite de l'intervalle compris entre ces deux époques, qui est en même temps la saison sèche et fraîche, les modifications qui se font dans l'état physiologique des arrivants auront lieu successivement et sans secousses; il en résultera que les habitants seront dans des conditions meilleures qu'en arrivant en septembre par exemple, moment où la chaleur étant déjà forte, et les émanations miasmatiques plus malfaisantes, la transformation de l'Européen en indigène ne se fait que péniblement et très souvent par des chocs violents, d'où les accès pernicieux chez des sujets qui n'auraient eu que des accès simples, s'ils avaient subi la transformation, l'acclimatement. Nous dirons plus loin ce qu'on doit entendre par acclimatement à Mayotte. Cinq mois, voilà la moyenne du temps que passe l'Européen sans contracter la fièvre à Mayotte, lorsqu'il y arrive dans les meilleures circonstances et à condition qu'il s'éloigne de tout ce qui peut, partout ailleurs, occasionner des maladies ou seulement une indisposition...

"L'hivernage est caractérisé par l'élévation de la température, les pluies diluviales, l'énorme quantité d'électricité qui s'accumule dans les couches de l'atmosphère. Les conditions qui favorisent l'action des effluves sont réunies à leur maximum depuis le mois d'octobre à avril. La végétation prend pendant cette période une vigueur excessivement grande; mais comme on l'a dit, et c'est surtout ici qu'il faut le reconnaître, le principe de vie pour les plantes est un principe de mort pour les animaux et pour l'homme.

"A l'époque du renversement des saisons on éprouve un sentiment de malaise, de lassitude, de brisement général, souvent de la céphalalgie ; les forces se dépriment, l'appétit diminue, et les digestions sont pénibles. Tout travail devient fatigant. Soit, que cette modification de l'état physiologique tienne aux variations atmosphériques, plus grandes à cette époque que dans les autres parties de l'année, soit qu'elle résulte des rapports électriques existant entre les corps et les régions inférieures de l'atmosphère, ces phénomènes, tout nerveux, n'en sont pas moins ressentis par les Européens, du plus au moins.

"A Mayotte, on a constaté depuis longtemps que le nombre de maladies est en raison directe de la pluie tombée.. Les Arabes prétendent qu'à de certains intervalles, dont ils s'accordent à fixer la durée à 4 ou 5 ans, il passe sur cette île une épidémie de fièvres graves qui de tout temps a fait, sur la population noire, de nombreuses victimes.

"Depuis la fin de 1850, l'état sanitaire de Mayotte s'est heureusement modifié ; les affections paludéennes y existent toujours, les militaires, les employés et les colons en sont atteints, tous à peu près ; mais les fièvres pernicieuses au lieu d'être la règle, n'y sont plus que l'exception, dans la première année de séjour, car, au-delà de ce temps, elles deviennent fréquentes ; et l'on compte peu d'individus qui, après la 2è ou 3è année, soient assez privilégiés pour n'en avoir pas été atteints.

"Autant les affections paludéennes sont fréquentes à Mayotte, autant les autres affections des pays chauds y sont rares et bénignes. Celles qu'on y rencontre quelquefois sont la dysenterie et la colique sèche...

Pas plus à Mayotte que dans les autres pays chauds où "les maladies paludéennes existent à un degré élevé, l'Européen ne peut songer à jouir longtemps de l'intégrité de sa santé. Les individus des autres races et des autres pays y sont atteints, après un temps plus ou moins long, des mêmes affections. Nous n'avons pas encore constaté d'exception à cet égard. Les indiens importés à Mayotte, en 1949, y furent pris des fièvres paludéennes aussi promptement que les hommes de la garnison. Les habitants de Bourbon, blancs, mulâtres ou noirs, résistent moins longtemps que les Européens. Les Arabes de certaines parties de la côte orientale d'Afrique, où les fièvres paludéennes n'existent pas, sont pris à Mayotte d'accidents miasmatiques auxquels ils succombent souvent.

"Il n'y a pas/^{un} seul colon ou employé qui ne porte sur sa
"physionomie l'empreinte des affections viscérales consécuti-
"ves aux fièvres marématiques réitérées. Chez plusieurs, la
"cachexie est très-pononcée. Les malheureux, parvenus à cet
"état, ont encore l'aveugle courage de se dire acclimatés par-
"ce qu'ils ont eu mille fois la fièvre et que la fièvre ne les
"a pas tués ! Voilà ce que c'est que l'acclimatement à Mayotte.
"La première année se passe facilement, malgré les accès de
"fièvre souvent nombreux ; mais après cela le sang s'appauvrit,
"l'intelligence s'use de la même manière que le corps ; les tra-
"vaux sont pénibles, on est alourdi, paresseux, tout ce qu'on
"fait est empreint de mollesse ; les sens sont émoussés ; cer-
"taines facultés diminuent d'une manière déplorable, la mémoi-
"re surtout ; on vit dans une sorte de torpeur ; les fonctions
"de la vie de relation sont embarrassées de la même manière que
"celles de la vie organique ; le mouvement vital est constam-
"ment attaqué dans sa source. On doit croire sans peine que
"lorsque cet état a duré plusieurs années, le petit nombre de
"ceux qui ont résisté exceptionnellement ne doit pas offrir
"de fameuses garanties pour les années suivantes.

"Un seul parti reste à prendre : la fuite ; encore ne
"faut-il pas trop attendre, car les remèdes échoueraient con-
"tre une constitution ruinée, des viscères atones, des musc-
"les inertes et une innervation ayant perdu son rythme physio-
"logique".

Voilà la vérité sur Mayotte. Est-ce à dire qu'aucun
Européen ne puisse y rester ? Non, il est possible d'y passer
quelques années en s'entourant de certaines précautions ; par
exemple arriver en mai ou juin ; loger dans une case isolée
du sol par une charpente ou un massif de pierres sèches, sur
un coteau sec et élevé au-dessus des brouillards des marais et
non sur les alluvions insalubres du fond des vallées, comme
la plupart des colons ; s'abstenir de toutes sortes d'excès ;
se procurer une nourriture saine et substantielle ; se préser-
ver, autant que possible, du soleil, de la pluie et des mias-
mes condensés des marais pendant la nuit. Avec ces précautions
un Européen pourra, sans grand danger, passer à Mayotte trois
ans si son tempérament est bilieux, six ans s'il est sanguin,
et huit ou dix ans s'il est lymphatique ; car les personnes dont
la fonction de la calorification souffrirait en France sont
les moins maltraitées à Mayotte. On verra d'ailleurs, par le
tableau suivant, qu'en 12 années le chiffre des décès pour la
race blanche est à peu près égal au chiffre des habitants.

MORTALITE DES HABITANTS EUROPEENS ET CREOLES (GARNISON COMPRISE) , du 1er JANVIER 1856 au 31 DECEMBRE 1867

Observation : L'effectif de la population européenne et créole, garnison comprise, a été constamment de 160 personnes, environ.

D E C E S

ANNEES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL des décès par année
1856	1	1	1	3	"	1	"	"	1	"	"	"	8
1857	"	3	1	5	1	1	"	"	4	"	2	1	18
1858	2	2	2	4	1	"	2	3	4	1	"	"	21
1859	2	2	2	2	"	1	"	2	1	2	"	2	16
1860	"	"	1	"	1	"	2	1	"	1	1	"	7
1861	2	1	2	"	"	1	"	"	"	"	"	1	7
1862	2	"	1	1	3	1	1	"	"	1	1	"	11
1863	1	"	6	1	2	1	1	"	"	1	4	"	17
1864	1	"	3	3	1	"	"	"	2	"	1	2	13
1865	1	2	"	2	"	1	"	1	"	"	2	1	10
1866	2	2	4	1	"	"	"	2	"	1	"	"	12
1867	2	"	2	1	"	1	"	"	"	1	1	"	8
total des décès par mois	16	13	25	23	9	8	6	9	12	8	12	7	148

Classement des mois

Rang des mois	Par ordre de plus grande somme de				
	Chaleur	Pluie	Humidité	Dépression barométrique	Mortalité
1er	Avril	Janvier	Avril	Janvier	Mars
2	Mars	Février	Mars	Mars	Avril
3	Février	Mars	Février	Février	Janvier
4	Décembre	Novembre	Janvier	Avril	Février
5	Janvier	Décembre	Décembre	Décembre	Novembre
6	Novembre	Avril	Novembre	Octobre	Septembre
7	Mai	Septembre	Mai	Mai	Août
8	Octobre	Octobre	Octobre	Septembre	Mai
9	Septembre	Mai	Septembre	Novembre	Octobre
10	Juin	Juin	Juin	Juillet	Décembre
11	Août	Août	Juillet	Juin	Juin
12	Juillet	Juillet	Août	Août	Juillet

T A B L E
Introduction

Pages

§ 1.- Première expéditions maritimes à la côte orientale d'Afrique.- Sésostris.- Ramsès Meïamoum.- Moeris.- Commerce des Arabes, des Chaldéens, des Assyriens.- Les Phéniciens.- Dévid et Hiram.- Voyages à Ophir et à Tharsis.- Recherches sur la position d'Ophir et de Tharsis.- Commerce maritime des Juifs, des Tyriens et des Egyptiens.	1
§ 2.- Les circumnavigations africaines.- Voyage des Phéniciens sous Néchos.- Explorations de la côte orientale.- Itinéraire tracé par Juba.- L'île Phébol d'Aristote.- L'île Cerné de Timosthènes, de Pline, d'Ephore et de Lycophon.- Episode d'Iambulus.- La terre méridionale d'Hipparque et de Ptolémée.	5.
§ 3.- Les géographes arabes.- L'île Cambalou de Massoudi.- Les îles Zaledj d'Edrisi.- L'île Comor d'Edrisi et d'Ibn-Saïd.- Les îles de Comr.- Relation de Marco Paulo	8
§ 4.- Anciennes embarcations des peuples de la côte orientale d'Afrique.- Les barques de joncs des Ethiopiens.- Les radeaux des Troglodytes.- Les radeaux des Ascites.- Les balsas du Chili et du Pérou.	15
Notes	20.

ESSAI SUR LES COMORES

CHAPITRE PREMIER :

Notions générales sur le groupe des COMORES

I.- <u>Géologie</u> : Situation et composition du groupe des Comores.- Formation du sol.- Système et époque présumée du soulèvement.- Forme et nature des montagnes.- Composition des chaînes principales et des buttes secondaires.- Hauteur relative des points culminants.- Cours d'eau.- Dépôts d'alluvion.- Sable du littoral.- Récifs.- Coraux ...	23
II.- <u>Météorologie</u> : Division de l'année.- Saison sèche.- Hiver.- Niage.- Variations de la température et de l'atmosphère.- Vents.- Pluies.- Orages.- Cyclones.- Raz-de-marée.- Tremblement de terre	25
III.- <u>Flora</u> : Aperçu de la Flore.- Disposition générale des végétaux sur les sommets, les versants, les plateaux, et les vallées.- Principaux végétaux, non introduits, des forêts, des pâturages, des cultures et des marais.- Végétaux introduits par l'homme	28

IV.- <u>Faune</u> : Mammifères.- Oiseaux.- Reptiles.- Poissons.- Insectes.- Mollusques.- Animaux domestiques	31
V.- <u>Population</u> : Premiers habitants : Arabes ou Iduméens.- Les Zaffe-Hibrahim de Flacourt.- Les Zèndjes et les Chambaraë.- Etablissement de Magadoxo et Kiloua.- Les Zaffe-Ramini.- Premiers Etablissements musulmans dans les Comores.- Les Portugais.- Mohamed-Ben-Haïssa et les Chiraziens.- Migrations malgâches.- Introduction des nègres.- Commerçants arabes et indiens	35
VI.- <u>Ethnographie</u> : Division de la population. Les Antalotes.- Type.- Mœurs.- Langage.- Nombre.- Les Cafres, Makouas, Moutchaouas, M'Chambaras.- Type.- Condition.- Nombre.- Mœurs.- Cases.- Vêtements.- Religion.- Danses.- Maladies?- Sépultures.- Les Malgâches.- Provenance.- Condition.- Type.- Mœurs.- Vêtements.- Cases.- Mariage.- Cultures.- Chasse.- Chants.- Religion.- Sépultures.- Les Arabes : caractère.- Langage.- Costume.- Armes.- Habitations.- Religion.- Propagande.- Superstitions.- Mariage.- Éducation.- Arts et métiers.- Chirurgie et médecine.- Sépultures.- Justice.- Navigation et commerce.....	39
VII.- <u>Langage</u> : Langage.- Ecriture.- Calendrier.- Numération	53

CHAPITRE II

La Grande Comore, Mohéli, Anjouan

I.- <u>La grande Comore</u> : Position, configuration du sol.- Montagnes.- Côtes.- Végétation.- Salubrité.- Premiers habitants.- Juifs ou Iduméens.- Zèndjes?- Arabes.- Occupation portugaise.- Mohamed-Ben-Haïssa et les Chiraziens.- Population.- Caractère.- Villes.- Mouroni.- Le Sultan Achmed.- Productions.- Cultures.- Commerce.- Industrie.- Relations avec Mayotte	61
II.- <u>Mohéli</u> : Configuration du sol.- Montagnes.- Côtes.- Végétation.- Insalubrité.- Population.- Caractère.- Villes.- Villages.- Fombani.- Numa-Choa.- Histoire.- Premiers habitants.- Passage de Lancaster.- Massacre des Anglais.- Les Hollandais.- Trahison des Mohéliens.- Ramanatèka.- Guerre avec Anjouan.- Occupation de Mayotte.- Djombé-Fatouma.- Son éducation.- Mort de Madame Droüet.- Saïd-Mohamed.- Affaire de la Seine.- M. Lambert.- Son traité.- Intrigue des Zanzibariens.- Abdication de la reine.- Affaire de l'Indre et du La Bourdonnais.- Bombardement de Fombani.- Mohamed reçoit l'investiture du sultan de Zanzibar.- Départ de la reine.- Rentrée de M. Lambert.- Changement de pavillon et déclaration d'indépendance des Mohéliens.- Relations de Mohéli et de Mayotte.- Industrie.- Commerce.- Sultures. -	71

- III.- Anjouan : Position.- Configuration du sol.- Population.-
 - Villes.- Villages.- M'Samoudou.- Une maison ara-
 be.- Organisation politique.- Kabars.- Impôts.- Justice.-
 Force armée.- Industrie.- Commerce.- Monnaies.- Cultures.-
 Etablissements sucriers de M. Sunley et du sultan.- His-
 toire.- Premiers habitants.- Etablissement de la royauté.-
 Hassani-ben-Mohamed et ses successeurs.- Soumission des
 autres Comores.- Passage des Hollandais.- Invasions mal-
 gaches.- Les déportés de l'an IX.- Abdallah-ben-Salim, sul-
 tan actuel.- Les Anglais.- Relations d'Anjouan et de Mayot-
 te 88

 CHAPITRE TROIS

MAYOTTE - Etablissement français.-

- I.- Mayotte : Position.- Configuration du sol.- Montagne.-
 Côtes.- Récifs.- Ilôts.- Saisons.- Température-
 re.- Pluies.- Vents.- Renseignements divers.- Tableaux : 102
- II.- Premiers habitants.- Arrivée des Chiraziens.- Etat de
 l'île.- Mohamed-ben-Hassani, premier sultan et ses suc-
 cesseurs.- Haïssa.- Chingoni devient capitale de Mayotte.-
 Invasions malgaches.- Dzaoudzi.- Combat naval dans les
 eaux de Mayotte entre les Français et les Anglais.- Le Sul-
 tan Amadi.- Boina-Combo.- Arrivée d'Andrian-Souli.- Expul-
 sion de Boina-Combo.- Occupation mohélienne.- Occupation
 anjouanaise.- Andrian-Souli s'empare du pouvoir.- Lutte
 avec Andrian-Navi.- Emigration des Mahoris.- Visite de
 MM. Jehenne et Passot.- Cession de Mayotte à la France.-
 Généalogie des sultan de Mayotte.- Liste chronologique.-
 Prise de possession.- Etat du pays.- But de cette acqui-
 sition.- Résultat.- 108.
- III.- Division administrative.- Mayotte et Nossibé.- Les quar-
 tiers.- Dzaoudzi chef-lieu.- Inconvénients de sa position.-
 Nécessité d'établir le chef-lieu à la Grande-Terre.- Ma-
 moutzou.- Travaux actuels.- Travaux nécessaires.- Paman-
 zi.- Alimentation des bœufs.- Le marais mixte de Fon-
 gouzou.- Nécessité et possibilité de son assainissement. 124
- IV.- Population.- Recensements divers.- Dénombrement de 1866.-
 Causes de l'augmentation.- Ses inconvénients et son utili-
 té.- Organisation des villages.- Caractère des indigènes.-
 Statistique criminelle.- 135

